



La lutte contre le racisme est notre raison d'être

**Fondation
canadienne des
relations
raciales**

**Rapport
annuel**

2006-2007



*En reconnaissance de nos
10 années de lutte contre le racisme*

Par la création de la Fondation canadienne des relations raciales, toutes les conditions de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, signée le 22 septembre 1988, ont été remplies. *Pour les Canadiens japonais, il s'agit d'un événement déterminant dans la lutte entreprise pour la défense de leurs droits en tant que citoyens.* Ayant été privés du droit de vote jusqu'en 1948, ayant été considérés « ennemis étrangers » pendant la guerre, ayant souffert physiquement et moralement du déplacement forcé puis de l'internement, les Canadiens japonais ont finalement reçu des excuses du Gouvernement canadien qui a reconnu que nous n'avions commis aucun acte répréhensible. Le règlement de cette entente nous permet maintenant d'entamer un processus de guérison.

**Art Miki, autrefois président de l'Association nationale des Canadiens japonais
 13 novembre 1997.**

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente intérimaire	3
Message du directeur général	4
Le conseil d'administration	6
Les comités	7
Les objectifs stratégiques	8
Le contexte	9
Renforcer et faire valoir la capacité de la Fondation	10
Offrir et promouvoir une éducation et une formation efficaces	12
Faire preuve de leadership	14
Recherche sous contrats	15
Influer sur les politiques gouvernementales.....	17
Conclusion	19
Commentaires et analyse de la direction	20
Responsabilité de la direction	24
Rapport du vérificateur	25
États financiers	26
Notes complémentaires	30
Annexe	37

Canada

Fondation canadienne des relations raciales
 4576, rue Yonge, bureau 701
 Toronto (Ontario) M2N 6N4
 tél. 416-952-3500 | 1-888-240-4936
 téléc. 416-952-3326 | 1-888-399-0333
 courriel info@crrf-fcrr.ca
 www.crrf-fcrr.ca

Vision

La Fondation canadienne des relations raciales s'est fixé comme objectif d'agir à titre de chef de file s'exprimant ouvertement à l'égard de la lutte visant à éliminer le racisme sous toutes ses formes et à contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse.

Mission

La Fondation s'est engagée à instaurer un réseau national consacré à la lutte contre le racisme dans la société canadienne et à mieux faire comprendre les causes et manifestations passées et actuelles de ce fléau. Elle agit à titre de chef de file indépendant et consacre ses ressources à la poursuite de l'équité, de la guérison, de l'impartialité et de la justice sociale. La Fondation se fait de plus le porte-parole du Canada en matière de lutte internationale contre le racisme.

Centres d'intérêt

Dans la réalisation de ses objectifs, la Fondation accorde une attention soutenue aux minorités raciales et aux peuples autochtones, et met particulièrement l'accent sur l'élimination du racisme dans les domaines de l'emploi et l'éducation.

Mandat

La *Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales* précise clairement les objectifs de l'organisme et la façon dont elle les réalisera, à savoir :

- en effectuant des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information nationale;
- en servant de centre d'information sur les ressources existant dans le domaine des relations raciales et en établissant des liens avec des institutions publiques, privées ou à caractère éducatif, notamment les bibliothèques;
- en facilitant la consultation et l'échange d'information concernant la politique, les programmes et la recherche en matière de relations raciales;
- par la promotion d'une formation efficace dans le domaine et par l'élaboration de normes professionnelles;
- en sensibilisant mieux le public quant à l'importance de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- en collaborant avec tous les secteurs de l'économie pour la mise sur pied et le soutien de divers programmes et activités;
- par l'encouragement et la promotion de l'élaboration d'une politique et de programmes efficaces pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale.

Historique

En 1988, le gouvernement canadien et l'Association nationale des Canadiens japonais (ANCI), agissant au nom des familles canadiennes d'origine japonaise qui, pendant et après la Seconde Guerre mondiale, ont été déracinées et privées de leurs droits civils, ont convenu d'une entente. Par le biais d'un document connu sous le nom d'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, le gouvernement, au nom de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens, a reconnu l'injustice commise, a présenté ses excuses et a offert une rémunération aux familles canadiennes d'origine japonaise en ayant été victimes. L'ANCI a de plus négocié, au nom des Canadiens japonais, une contribution de 12 millions de dollars. Assortie au financement d'une contrepartie équivalente à la somme versée par le gouvernement du Canada, ce fonds de dotation de 24 millions de dollars a servi à créer la Fondation canadienne des relations raciales.

Selon l'entente, la Fondation aide, entre autres choses, tous les secteurs de l'économie, y compris les communautés, à comprendre la nature véritable du racisme et de la discrimination raciale et à participer à leur éradication.

Législation

Conformément au projet de loi C-63, *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, adopté par la Chambre des communes en 1990, et entré en vigueur en 1996 : « ...la Fondation a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada... » La Fondation a débuté ses activités en novembre 1997. Société d'État sous les auspices du ministère du Patrimoine canadien, ses dirigeants et employés ne font pas partie de l'administration publique fédérale. La Fondation est réputée organisme de bienfaisance enregistré. Elle exerce ses activités à l'aide des revenus provenant du fonds de dotation, de collectes de fonds et du recouvrement des coûts et des frais d'utilisation de biens et services.

Gouvernance

La Fondation canadienne des relations raciales est dirigée par un conseil d'administration composé d'un président et d'au plus dix-neuf administrateurs et administratrices. Son fonctionnement quotidien est assuré par un directeur général qui est également membre d'office du conseil. Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du Secrétaire d'État au multiculturalisme et de la ministre du Patrimoine canadien, nomme les administrateurs et le directeur général agissant à titre de premiers dirigeants. En vertu de la loi le régissant, le conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par année. Dans la pratique, les membres du conseil d'administration, représentant les provinces et territoires, tentent de se rencontrer trois fois par année en choisissant pour chaque rencontre une ville située dans une province ou un territoire différent.

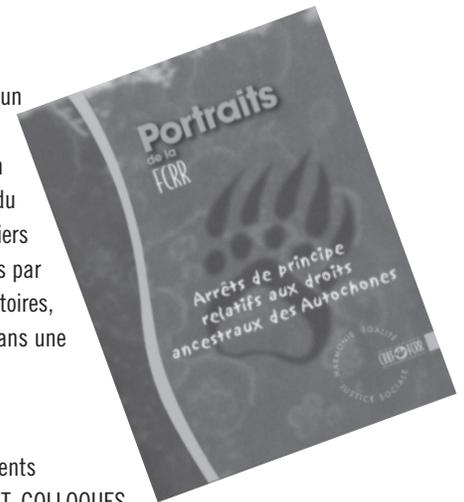
Nos activités

Pour réaliser son mandat en matière d'éducation du public, la Fondation canadienne des relations raciales :

- subventionne et publie des travaux de recherche portant sur les enjeux actuels du racisme au Canada par le biais de son PROGRAMME DE RECHERCHE SOUS CONTRATS.

Dans le cadre d'un appel d'offres lancé tous les deux ans, ce programme tend à susciter le plus d'études possible sur le racisme systémique au Canada. Le rôle de la Fondation consiste à faire valoir les conclusions et recommandations des travaux et de promouvoir leurs résultats à grande échelle;

- accorde des bourses pouvant s'élever à 7 500 \$ à plus de 40 initiatives communautaires canadiennes par l'entremise de son PROGRAMME D'ACTIVITÉS CONTRE LE RACISME afin de sensibiliser le public à ce fléau. Au moins deux appels d'offres sont lancés chaque année;
- souligne les initiatives et contributions exceptionnelles à la lutte contre le racisme en accordant tous les deux ans le PRIX D'EXCELLENCE. Cette année, il y avait six catégories. La remise des prix a été suivie d'un colloque favorisant le partage de pratiques exemplaires;
- rend hommage aux individus se démarquant en matière de relations raciales par la remise de la distinction « ŒUVRE DE TOUTE UNE VIE ». Cette prestigieuse reconnaissance, qui est présentée tous les deux ans, a été accordée la première fois à l'honorable Lincoln Alexander; et, cette année, à Madame Louise Arbour;
- publie, entre autres, le bulletin PERSPECTIVES, la série PORTRAITS DE LA FCRR, des bibliographies annotées de la série LECTURES ESSENTIELLES et la revue *DIRECTIONS* en plus du matériel d'information distribué de façon ponctuelle;



- dirige, parraine différents FORUMS, ATELIERS ET COLLOQUES et en fait la promotion, participe à des DÉBATS D'EXPERTS, OFFRE DES ACTIVITÉS DE FORMATION ET D'ÉDUCATION DU PUBLIC EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE RACISME et organise des SÉANCES DE CONSULTATION à l'échelle nationale;
- de façon autonome ou en collaboration avec d'autres organismes ou mouvements communautaires, elle développe des outils permettant de lutter efficacement contre le racisme, notamment des vidéos, des communiqués d'intérêt publique et sa campagne nationale de sensibilisation UNIS CONTRE LE RACISME.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE INTÉrimAIRE

S'il nous était demandé de décrire les dix années d'existence de la Fondation, la réponse la plus pertinente, peut-être, serait : une période aux effets contrastés ».

En 1996, nous avons reçu pour mandat, à titre d'organisation nationale unique créée par le gouvernement fédéral et l'Association nationale des Canadiens japonais, de mener une lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Progressivement, nous avons déterminé la meilleure façon de procéder, de réaliser concrètement ce mandat et, par la suite, d'en évaluer les résultats.

Au cours de ces dix dernières années, nous avons été témoins de changements importants qui ne nous ont pas nécessairement facilité la tâche. Comme tout le monde s'en doute, la tragédie du 11 septembre 2001 a contribué considérablement à la complexité de notre mission. Notre plus grand défi consiste toujours à convaincre les Canadiens que la lutte contre le racisme nous concerne tous. Il ne suffit plus de défendre du bout des lèvres le principe de la diversité. Le fardeau de prouver les répercussions tangibles du racisme et de la discrimination ne devrait pas reposer sur les épaules de ceux et celles qui en sont quotidiennement victimes, mais bien sur celles des personnes qui font preuve, le plus souvent de façon très subtile, de racisme.

Pour célébrer le 10^e anniversaire de la Fondation, nous avons eu l'immense plaisir de remettre notre distinction « Œuvre de toute une vie » à Madame Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Dans son allocution, elle a précisé : « Nous avons adopté une législation antidiscrimination massive émanant de la Charte canadienne des droits et libertés. Cependant, malgré ces efforts, la contribution de tous les Canadiens à la croissance sociale, culturelle, économique et politique de notre pays se trouve ralentie à plusieurs égards par les obstacles posés par la discrimination. »

Ce message traduit notre défi au cours des dix prochaines années; il est malheureusement rendu plus difficile à relever par l'obstination des gens qui refusent de reconnaître l'existence du racisme.

« Le fardeau de prouver les répercussions tangibles du racisme et de la discrimination ne devrait pas reposer sur les épaules de ceux et celles qui en sont quotidiennement victimes, mais bien sur celles des personnes qui font preuve, le plus souvent de façon très subtile, de racisme. »

Avant de terminer, je désire exprimer la profonde reconnaissance des membres du conseil à tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite du gala. Nous remercions particulièrement tous les commanditaires et donateurs, Patrick Monahan, doyen de l'Osgoode Hall Law School de l'Université York et président de la soirée, les membres du Comité de planification de la soirée ainsi que tous les bénévoles. Une liste complète figure à la fin de ce rapport annuel. Nous n'aurions pu remporter ce succès sans votre collaboration.

J'en profite également pour remercier les membres du conseil d'administration, y compris ceux dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice, le directeur général et le personnel pour leur détermination et leur professionnalisme. Merci à Paul Winn, qui a assumé le rôle d'administrateur intérimaire en chef des opérations en attendant

la nomination de notre nouveau directeur général, ainsi qu'à tous ceux qui ont enclenché le processus il y a dix ans et qui ont joué un rôle si crucial à l'égard du maintien de l'intégrité de la Fondation.

La présidente intérimaire,



Andrée Ménard, M.S.M.



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, j'ai eu le privilège de devenir membre de la Fondation canadienne des relations raciales après avoir occupé un poste à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pendant la dernière décennie. La Fondation est particulièrement bien placée en tant que chef de file de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale au Canada. Les réalisations des dix dernières années illustrent sa capacité et son potentiel d'exercer une influence positive en matière d'élimination de la discrimination raciale. Elles reflètent également le professionnalisme et l'engagement des membres du conseil d'administration et du personnel à l'égard de son mandat et de ses objectifs stratégiques.

Un des objectifs de l'an dernier consistait à faire valoir, à l'échelle nationale, notre rôle de meneur de la lutte contre le racisme. Nous avons, entre autres, participé activement aux enjeux soulevés par les groupes racisés vivant au Québec. À cette fin, nous avons réalisé des progrès considérables, notamment par la présentation d'un mémoire au groupe de travail ayant été mandaté par l'Assemblée législative du Québec d'élaborer une politique antiraciste. Nous avons également participé dans tout le pays à des réunions et initiatives stratégiques organisées par nos partenaires. Notre collaboration avec différents organismes nationaux désireux de faire connaître la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination, et d'en élargir le cadre, n'est qu'un exemple de la force de la participation collaborative de la Fondation avec ses partenaires et intervenants afin de créer une société canadienne plus harmonieuse.

Nos consultations visant à élaborer quatre politiques nationales, y compris celle relative au développement d'un cadre stratégique national antiraciste, ont porté fruit à la suite de nombreuses rencontres effectuées à Winnipeg avec des intervenants de la lutte contre le racisme de la région de l'Ouest du Canada. Au cours du nouvel exercice, d'autres consultations auront lieu dans l'Est, notamment en Nouvelle-Écosse.

Au cours de l'année, nous avons également constaté une demande accrue fort encourageante d'ateliers d'éducation et de formation, provenant particulièrement des conseils scolaires. Nous sommes déterminés à mettre l'accent sur nos capacités à cet égard et sur le contenu de nos ateliers. Ayant de plus fait ressortir le contenu et l'accessibilité de notre programme de recherche, nous avons subventionné différentes initiatives antiracistes proposées par des organismes communautaires.

En 2005, la Fondation a été assujettie aux articles 131 à 148 de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Bureau de la vérificatrice générale du Canada a donc procédé pour la première fois cette année à la vérification de nos livres.

« Je sais très bien que la voie choisie par la Fondation n'est pas des plus faciles. Le racisme existe depuis très longtemps, ce qui est tout simplement ahurissant... »

Comme je l'ai déclaré dans notre bulletin Perspectives, lorsque j'ai rédigé mon premier message à titre de directeur général : « je sais très bien que la voie choisie par la Fondation n'est pas des plus faciles. Le racisme existe depuis très longtemps, ce qui est tout simplement ahurissant considérant l'engagement du Canada en matière de droits de la personne et de l'élaboration de politiques visant à éliminer le racisme et la discrimination ». Néanmoins, il s'agit d'une lutte qui doit être menée en collaboration avec nos partenaires et intervenants, y compris les organismes communautaires, les centres universitaires, les organisations patronales et syndicales ainsi qu'avec les ministères et nous sommes déterminés à relever ce défi.

Je remercie enfin les membres du conseil d'administration de leurs conseils et de leur soutien et j'entends bien entretenir la dynamique de cette relation.

Ayman Al-Yassini, D.Ph.

FAITS SAILLANTS DE NOS 10 DERNIÈRES ANNÉES

- La Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales est adoptée le 28 octobre 1996. L'honorable Lincoln Alexander est nommé président et Moy Tam directrice générale.
- Le conseil d'administration forme un Groupe de travail sur les questions autochtones. S'ensuit la création du Comité permanent sur les questions autochtones.
- Lancement du Programme d'activités contre le racisme visant à subventionner les projets d'éducation du public mis sur pied par les organismes non gouvernementaux.
- Organisation du premier Colloque et Cérémonie de remise du Prix d'excellence.
- Lancement de la plus importante campagne nationale de sensibilisation à la lutte contre le racisme – Unis contre le racisme – réunissant plus de 20 partenaires communautaires.
- Publications de différents ouvrages en matière de lutte contre le racisme, dont plusieurs recueils de lectures essentielles et comptes rendus de travaux de recherche.
- Participation de la FCRR aux réunions préparatoires des ONG précédant la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme.
- Envoi d'une délégation à la Conférence mondiale de Durban (Afrique du Sud) en 2001.
- Réception du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies à titre d'organisation non gouvernementale.
- Organisation et co-organisation de nombreuses conférences sur le racisme et la lutte contre le racisme, y compris la rencontre de suivi de la Conférence de Durban, tenue à Edmonton (Alberta) en 2002 et ayant pour thème : « Consolidation du plan d'action contre le racisme au Canada ».
- Organisation d'un sommet sur le profilage racial réunissant de hauts dirigeants des divers services de maintien de l'ordre, des experts gouvernementaux et des représentants de la collectivité.
- Participation à l'élaboration du Réseau national jeunesse contre le racisme.
- Création de la distinction « Œuvre de toute une vie » .



Le premier ministre Brian Mulroney et Art Miki, président de l'Association nationale des Canadiens japonais, au moment de la signature de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais.



Le président fondateur de la FCRR, l'Honorable Lincoln Alexander, en compagnie de la deuxième directrice générale, Mme Karen Mock (à g.), et de Mme Moy Tam qui occupa ce poste en premier.



Dix ans plus tard, M. Ayman Al-Yassini, directeur général actuel de la Fondation, informe M. Brian Mulroney, ancien premier ministre, des progrès réalisés.



Photographés en compagnie de Madame Louise Arbour, de g. à dr., Lillian Nakamura Maguire, Paul Winn, Art Miki, Andrée Ménard, David Divine, Ashraf Ghanem et Palinder Kamra. (Derrière) Ayman Al-Yassini, Inez Elliston et Des Doran. Ne figurent pas ici : Toni Silberman, James Scharfstein, Lyn Q. Chow et Sharad Chandra.

ANDRÉE MÉNARD, M.S.M

*Présidente intérimaire
Québec*

SHARAD CHANDRA

Manitoba

LYN Q. CHOW ¹

Alberta

PROF. DAVID DIVINE

*Vice-président
Nouvelle-Écosse*

DESMOND E. E. DORAN

Ontario

ASHRAF GHANEM

Nouveau-Brunswick

PETER TAQTU IRNIQ ²

Nunavut

PALINDER KAMRA, M.D.

Terre-Neuve et Labrador

LILLIAN NAKAMURA MAGUIRE

Yukon

JAMES SCHARFSTEIN, Q.C. ²

Saskatchewan

TONI SILBERMAN ¹

Ontario

PAUL WINN ²

Colombie-Britannique

AYMAN AL-YASSINI, Ph.D. ¹

Directeur général (d'office)

1 sont devenus membres du conseil au cours de l'exercice

2 ont quitté le conseil au cours de l'exercice

LES COMITÉS

LE COMITÉ DIRECTEUR peut, entre les réunions du conseil, exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Membres : Paul Winn (président), David Divine (président), Andrée Ménard, James Scharfstein, Ashraf Ghanem, Lillian Nakamura Maguire, Sharad Chandra et Peter Irniq.

LE COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION veille à la situation financière de la Fondation, surveille les placements du capital du fonds de dotation, examine les rapports de placement qui lui sont soumis, et formule des recommandations au conseil d'administration sur la politique financière; il examine les budgets, les modifie et en recommande l'approbation.

Membres : Ashraf Ghanem (président), Paul Winn, Andrée Ménard, Palinder Kamra et David Divine.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE est chargé, entre autres choses, d'assurer une bonne gestion de l'organisme et de délimiter adéquatement les rôles, responsabilités, tâches et fonctions des membres de la direction, du conseil d'administration et de ses comités.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS a été intégré, en 2006, au Comité de gouvernance. Membres : James Scharfstein (président), Lillian Nakamura Maguire (présidente), Andrée Ménard, Paul Winn et Sharad Chandra. Art Miki (membre de l'extérieur) est également membre du Comité des nominations.

LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES est chargé de la mise en application de politiques et de procédures de la plus haute qualité en matière de ressources humaines. Il s'occupe également de revoir tout problème exceptionnel lié au personnel.

Membres : Paul Winn (président), Sharad Chandra (présidente), Andrée Ménard, Ashraf Ghanem, Des Doran, David Divine, Palinder Kamra, Lillian Nakamura Maguire et James Scharfstein.

LE COMITÉ SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES, dont certains membres ne siègent pas au conseil, fait des recommandations au conseil d'administration sur les principales questions et préoccupations auxquelles sont confrontés les Autochtones, les membres des Premières nations et les Métis.

Membres : Peter Irniq (président), Shirley Adamson (Yukon/Territoire-du-Nord-Ouest), Nahanni Fontaine (Manitoba), Edith Cloutier (Québec) et Betty-Ann Lavallée (Nouveau-Brunswick).

LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LE RACISME DIRIGÉ CONTRE LES NOIRS formule des recommandations au conseil d'administrations sur les enjeux clés se rapportant aux relations raciales et aux problèmes rencontrés par les Canadiens d'origine africaine.

Membres : Des Doran (président). D'autres nominations seront ultérieurement effectuées.

LE COMITÉ DES PLACEMENTS, dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil, est mandaté par la Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales. Il formule des recommandations et assiste le conseil en ce qui concerne les placements du capital du fonds de dotation.

Membres: Ralph Weekes (président) et Craig Holden. Ashraf Ghanem et Andrée Ménard représentent le conseil d'administration.

LE COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE DE RECHERCHE fait des recommandations sur l'élaboration des projets de recherche du domaine de la lutte contre le racisme. Ses principales fonctions consistent à examiner les projets soumis en réponse aux appels d'offres, à faire des recommandations pour le financement des projets et à évaluer les travaux une fois terminés. Il fournit enfin des conseils sur le format et la diffusion des rapports de recherche.

Membres : Agnes Calliste (Nouvelle-Écosse), Prof. Jo-Anne Lee (Colombie-Britannique), Jean Claude Icart (Québec), Sharon Venne (Alberta) et Tim Thompson (Ontario).

La présidente intérimaire est membre de tous les comités et le directeur général en est membre d'office.

LE SOUS-MINISTRE, ou une personne désignée par le ministre, selon la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales, est avisé de la tenue des réunions du conseil d'administration ou de ses comités et peut participer à ces réunions sans avoir le droit de voter. Mme Kristina Namiesniowski, directrice générale, Multiculturalisme et droits de la personne, a agi à titre de déléguée pendant une certaine période, puis a été remplacée par Mme Anita Bigzus, à titre de directrice générale et de déléguée du sous-ministre.

Le conseil d'administration a également créé un poste d'**AGENT DE LIAISON** qui agit en tant qu'intermédiaire entre la Fondation et l'Association nationale des Canadiens japonais. M. Art Miki, qui en est le représentant, peut assister aux réunions du conseil d'administration mais n'a pas de droit de vote.

À la fin de l'exercice, la Fondation possédait un effectif de base de huit personnes et un directeur général. À l'occasion, pendant l'année, du personnel à temps partiel a été recruté pour de courtes périodes. Il est important de souligner que le travail de la Fondation a été facilité par la générosité de plusieurs bénévoles, y compris des étudiants provenant, entre autres, de la Faculté de pédagogie, de l'Université York, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et de l'Université de Toronto.

Les membres du conseil d'administration et du personnel de la Fondation sont profondément reconnaissants de l'appui manifesté par les bénévoles.

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

En janvier 2006, les membres du conseil d'administration ont décidé de revoir le plan d'orientation stratégique. À la lumière des défis auxquels la Fondation était confrontée en termes de ressources humaines et financières, il a été jugé nécessaire de rationaliser les objectifs de base de la façon suivante :

1. Renforcer et faire valoir la capacité de la Fondation, en tant qu'organisme central et national de communication, de promouvoir et de diffuser l'information et le savoir en matière de lutte contre le racisme.
2. Offrir et promouvoir une éducation et une formation efficaces et faciliter l'élaboration de normes professionnelles pertinentes à l'éducation du public en matière de relations raciales et de lutte contre le racisme.
3. Faire preuve de leadership en ce qui concerne l'établissement d'un cadre national en étant plus présente dans tous les secteurs où la Fondation peut contribuer à l'élimination de toutes les formes de racisme au Canada.
4. Influencer sur les politiques gouvernementales et faire valoir le changement positif dans la lutte contre le racisme systémique.

OBJECTIFS D'HABILITATION

Pour réaliser les objectifs de base mentionnés ci-dessus, le plan stratégique définit trois objectifs d'habilitation. Par l'établissement de ces objectifs, la Fondation s'engage à prendre les mesures nécessaires pour améliorer sa structure organisationnelle, mettre l'accent sur sa viabilité financière et renforcer sa capacité d'acquiescer plus efficacement son mandat. Ces trois objectifs sont :

1. *Faire valoir la saine gouvernance et la structure organisationnelle de la Fondation et les préserver*
La FCRR doit devenir un lieu idéal de travail et d'apprentissage – capable d'attirer, de soutenir et de retenir une équipe exceptionnelle d'administrateurs, d'employés, d'éducateurs, de chercheurs, de bénévoles et d'étudiants qui adhèrent totalement à sa mission, à sa vision et à ses valeurs.
2. *Assurer la viabilité et l'épanouissement continu de l'organisme*
La FCRR doit assurer sa viabilité à long terme et augmenter les fonds nécessaires à son fonctionnement, en provenance du secteur privé ou autre, en collectant cinq millions de dollars en 5 ans.

3. *Acquérir l'autonomie organisationnelle*

La FCRR doit chercher à agir de manière autonome conformément aux intentions originelles de la communauté canadienne japonaise et tel qu'établi dans la loi.

Nonobstant les défis imposés par le manque de ressources humaines et financières, la Fondation peut connaître beaucoup de succès au cours de l'exercice en demeurant fidèle à ses objectifs et en réalisant des progrès considérables dans de nombreux domaines.

Parmi ses principales réalisations, citons :

- Gala de financement du 10^e anniversaire et deuxième remise de la distinction « Œuvre de toute une vie » accordée cette fois-ci à Madame Louise Arbour.
- Reconnaissance des administrateurs ayant contribué au fonctionnement de la Fondation au cours des dix dernières années.
- Participation à la consultation du gouvernement du Québec visant à développer une politique antiraciste.
- Présence accrue au Québec et établissement d'un partenariat.
- Augmentation de la demande d'ateliers d'éducation et de formation offerts par la Fondation.
- Demandes continues en matière d'expertise provenant des médias, de chercheurs canadiens et étrangers ainsi que d'étudiants de deuxième et troisième cycles.
- Demande élevée et constante de publications.
- Augmentation marquée de demandes de soutien manifestées par le secteur privé.

LE CONTEXTE

La Fondation canadienne des relations raciales doit tenir compte pendant l'année des événements ou développements qui pourraient, comme c'est souvent le cas, avoir des répercussions sur ses activités. À cet égard, de nombreux enjeux locaux, nationaux et internationaux ont directement, mais plus souvent indirectement, influencé nos activités.

À l'échelle internationale, l'instabilité politique et les conflits régionaux ont toujours des répercussions en matière de sécurité nationale. En retour, cette situation contribue souvent à l'exacerbation des manifestations xénophobes, du profilage racial et des attaques motivées par la haine.

À l'échelle nationale, le gouvernement du Canada a présenté des excuses aux Canadiens d'origine chinoise, qui ont été assujettis à la taxe d'entrée et aux mesures de la Loi sur l'immigration chinoise, et a consenti à indemniser les survivants en ayant été victimes.

Plusieurs problèmes concernant les collectivités autochtones ont été soulevés, notamment la non-application de l'Accord de Kelowna, les angoissants barrages routiers érigés à Caledonia (Ontario) en raison des revendications territoriales en suspend, en plus d'autres conflits semblables s'étant produits dans tout le Canada, et les conditions de vie de certaines communautés des régions nordiques.

Entre-temps, une entente a été conclue en ce qui a trait au système des pensionnats imposés aux Autochtones et des fonds ont été affectés aux victimes.

Les problèmes engendrés par la violence perpétrée avec des armes à feu au sein de la communauté afro-canadienne de la région du Grand Toronto existent toujours. En réaction à cette situation, les gouvernements ont accru les ressources destinées aux services policiers. Toutefois, il serait aussi important de se pencher sur les causes profondes du problème, à savoir : le taux considérablement élevé de chômage, la persistance de la pauvreté, le racisme ainsi que le renvoi temporaire ou définitif de l'école.

Au Québec, un débat a surgi au sujet de l'« accommodement raisonnable » lorsque la municipalité de Hérouxville a établi des lignes directrices énonçant les attentes arbitraires des résidents à l'égard du comportement que devaient adopter les nouveaux arrivants. Pourtant, le gouvernement du Québec avait pris des mesures énergiques au sujet de l'élaboration d'une politique antiraciste lorsqu'il a tenu des consultations visant à définir le contenu de tels documents. Cette situation s'est produite à la suite d'une consultation précédente qui portait sur l'augmentation de la participation des personnes de descendance africaine à l'économie du Québec.

Dû, en grande partie, à la prise de position de la municipalité de Hérouxville, la presse écrite et électronique s'est penchée sur le racisme en effectuant différents reportages. Selon un sondage de la firme Leger Marketing, en collaboration avec Sun Media, il ressort que la moitié des Canadiens admettent être racistes. Ce sondage révèle également que les deux tiers des personnes racisées ont été victimes de racisme.

Selon le rapport annuel 2006 de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP), des 2 337 nouvelles plaintes logées, 837 ou près de 36 % concernaient la race ou la couleur. En examinant les autres catégories, soit la descendance, l'origine ethnique et le lieu de naissance, le nombre de plaintes représente plus du double, soit 1 544, ou 65 %.

Les commissions des droits de la personne provinciales ne fournissent pas toutes une répartition des plaintes comparable à celle de la CODP. En outre, la Commission canadienne des droits de la personne ne publie pas de données ainsi subdivisées.

Le racisme est inhérent aux structures et systèmes de la société. Il se manifeste au plan de la personne, des institutions et de la société dans son ensemble. Il est plus répandu que les préjugés et la discrimination raciale.

- Mémoire de la FCRR au Québec

RENFORCER ET FAIRE VALOIR LA CAPACITÉ DE LA FONDATION, EN TANT QU'ORGANISME CENTRAL ET NATIONAL DE COMMUNICATION, DE PROMOUVOIR ET DE DIFFUSER L'INFORMATION ET LE SAVOIR EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE RACISME

Fondamentalement, la Fondation canadienne des relations raciales est un organisme comptant fortement sur la communication qu'elle entretient avec les Canadiens. Son objectif principal vise notamment à diffuser de l'information aux secteurs gouvernementaux, publics et privés sur différents enjeux traitant de l'omniprésence du racisme et de ses répercussions, ainsi qu'à suggérer les moyens d'éradiquer la discrimination raciale et les comportements racistes.

Par conséquent, notre tâche consiste à cultiver cet aspect de sorte que notre message soit une source d'influence en matière de lutte contre le racisme et la discrimination raciale à l'échelle locale, régionale, nationale et, dans une certaine mesure, internationale. La communication étant bilatérale, nous devons également faire valoir notre capacité d'être à l'écoute des collectivités, de déceler et de souligner les obstacles afin d'être en mesure de les éliminer en collaborant avec les intervenants concernés.

Au cours du présent exercice, notre plan marketing a été caractérisé par deux événements d'importance. Le 10^e anniversaire de la proclamation de la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales et la deuxième remise de la distinction « Œuvre de toute une vie ».

Cette distinction a été présentée à Madame Louise Arbour, remarquable juriste canadienne et autrefois juge de la Cour suprême du Canada. Madame Arbour est maintenant Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de la personne.

Le 10^e anniversaire de la Fondation a été l'occasion de souligner certaines de ses réalisations, notamment sa contribution à la recherche fondamentale sur le racisme et la discrimination raciale au Canada, l'encouragement et le soutien manifestés aux organismes communautaires participant à différents projets antiracistes et la reconnaissance de ceux et celles ayant milité en faveur de la lutte contre le racisme et de la discrimination raciale.

Action directe au Québec

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation vise principalement à être bien représentée dans toutes les provinces et territoires du Canada. Cependant, la décision de procéder par étape a été prise en raison de ses ressources limitées.

Le besoin d'amplifier la présence de la Fondation au Québec a toujours été un élément-clé de notre stratégie en matière de communication et d'action directe. À la suite de notre participation au Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires, le gouvernement du Québec a procédé à une consultation plus exhaustive : *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination – Pour la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles*. En septembre, la Fondation a présenté un mémoire au Comité de consultation.

La Fondation a aussi élargi son partenariat avec les organismes québécois en participant au parrainage d'un prix conçu à l'intention des petites entreprises afin de les inciter à faire preuve d'une plus grande acceptation en matière de recrutement et de maintien en poste des membres des groupes racisés. Elle a également participé plus pleinement à la semaine contre le racisme organisée à Montréal.

Coeur Coeur est une ressource pédagogique produite sur film vidéo, en collaboration avec le service de télévision éducative de langue française de l'Ontario (TFO), proposant des stratégies aux jeunes confrontés au racisme. L'Université du Québec a manifesté le désir d'utiliser cette ressource à l'intention de ses étudiants.



Mme Andrée Ménard, présidente intérimaire, M. Ayman Al-Yassini, directeur général et M. Sandy Yep, directeur de l'éducation et de la formation, présentent le mémoire de la Fondation au Comité formé par la Chambre des communes du Québec

EDIT – *Entreprises diversifiées et talentueuses* – constitue un autre exemple de partenariat fructueux entre la Fondation, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, Images interculturelles et le Conseil des relations interculturelles. **EDIT** propose aux entreprises des outils leur permettant de mesurer la diversité de leur main-d'œuvre, ainsi que de reconnaître et de faire valoir les pratiques exemplaires en termes de gestion de la diversité. Le projet a tout récemment été lancé.

SITE WEB

Une attention particulière a été accordée à la réorganisation de notre site Web (www.crr.ca). Ce dernier représente en soi la méthode la plus conviviale, la plus facile d'accès et la plus efficace de diffuser les ressources pédagogiques et autres concernant le racisme. Toutefois, l'affichage des documents dans les deux langues officielles et la mise à jour du site présentent un défi, car la personne responsable de sa gestion doit également exécuter d'autres tâches pertinentes au fonctionnement quotidien de la Fondation.

D'autres outils de commercialisation ont été produits, comme la nouvelle brochure d'information générale et un numéro de Perspectives, le bulletin de la Fondation.

Indicateurs d'influence

Les nombreux appels des médias, des étudiants et d'autres professionnels ayant recours à la Fondation sont peut-être l'un des indices les plus probants de la croissance continue de notre réputation en tant qu'expert du domaine de la lutte contre le racisme. Les médias communiquent avec nous pour obtenir nos commentaires ou connaître notre position sur de nombreuses questions pertinentes. Le directeur général, le prof. Al-Yassini, a été contacté à de nombreuses reprises pour participer à des émissions télévisés et radiophoniques à l'échelle nationale. Les étudiants nous demandent fréquemment les renseignements dont ils ont besoin pour des travaux scolaires ou pour offrir leurs services en tant que bénévoles. Les professionnels, y compris les organismes communautaires, nous approchent pour nous demander de prononcer des allocutions devant leurs membres et pour établir des partenariats dans le cadre d'initiatives particulières ou de recherches coopératives.

De plus, les médias télévisés nous demandent souvent de leur accorder notre appui lors de l'octroi ou du renouvellement d'une licence d'exploitation. Au cours de l'exercice, nous avons reçu des demandes de ce genre de la part d'OMNI – pour des stations situées dans l'Ouest, de Canada One TV – dans le cas d'une nouvelle licence, et de CTVglobemedia en matière d'acquisition des biens de CHUMCity.

Tableau 1 : Résumé des activités et résultats correspondant à l'objectif stratégique n° 1

OBJECTIF	RÉSULTAT
1. Élaborer et mettre en œuvre un plan marketing national visant à sensibiliser davantage le public aux activités de la Fondation.	La réorganisation du site Web de la Fondation, entreprise afin de le rendre plus convivial et d'offrir plus d'information, constitue une réalisation importante.
2. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan national de communication complètes et efficaces afin de promouvoir et de diffuser, dans les provinces et les territoires, les renseignements et travaux de recherche compilés par la Fondation.	Comme il est mentionné précédemment, la réorganisation du site Web de la Fondation a été la première étape entreprise pour la mise en œuvre de ce plan.
3. Élaborer et mettre en application des outils de communication et une technologie faisant valoir l'accessibilité et l'efficacité du Centre de ressources de la Fondation.	<ul style="list-style-type: none"> • La brochure générale décrivant les activités de la Fondation a été actualisée et distribuée. • Des brochures faisant la promotion du Centre d'éducation et de formation ont été produites. • Le site Web a été réorganisé.
4. Prévoir une voie de recours à l'intention des collectivités marginalisées, comme les Autochtones, les Noirs et certaines communautés francophones, pour leur donner accès à l'information, améliorer leurs connaissances et leur donner des moyens d'action.	La base de cette activité, le Programme ACR, continue de fournir des ressources aux collectivités. D'autres demandes ont également été satisfaites par un soutien matériel et l'information disponible.
5. Accroître la visibilité de la Fondation et assurer d'excellentes communications avec les représentants clés des trois ordres de gouvernement.	Ce processus est permanent : mettre continuellement la Fondation en valeur, développer une plus grande collaboration et formuler des recommandations sur les politiques.
6. Cultiver et renforcer les communications avec les médias locaux, régionaux et nationaux.	Autre processus permanent. Les demandes d'entrevues et d'information de la part des médias continuent d'accroître.

OFFRIR ET PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE FORMATION EFFICACES ET FACILITER L'ÉLABORATION DE NORMES PROFESSIONNELLES PERTINENTES À L'ÉDUCATION DU PUBLIC EN MATIÈRE DE RELATIONS RACIALES ET DE LUTTE CONTRE LE RACISME

LES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice, le Centre d'éducation et de formation de la Fondation (CentrEF) a collaboré avec des intervenants et partenaires clés. Ensemble, ils ont élaboré plusieurs ateliers d'éducation et de formation qui ont par la suite été offerts. Le processus a exigé le développement des capacités internes de la Fondation d'offrir ce type d'ateliers et d'un modèle pédagogique apte à être mis en application à l'échelle nationale.

CentrEF bénéficie de la collaboration de différents membres du personnel de la Fondation, de formateurs externes et de partenaires institutionnels dans l'organisation d'activités mutuellement avantageuses, conformément à l'ensemble du plan stratégique.

À l'automne 2006, le Centre d'éducation et de formation a travaillé, en très étroite collaboration avec trois conseils scolaires de la région du Grand Toronto, sur l'élaboration et la prestation de programmes d'éducation et de formation portant sur l'équité et la lutte contre le racisme. Il en a ressorti deux modèles de formation traitant d'équité, de préjugés et de lutte contre le racisme. Ces modèles s'applique également aux autres régions du Canada.

« ANTIRACISME ET ÉQUITÉ DANS L'ÉDUCATION : POURQUOI LES ISMES NE SONT-ILS PAS CHOSÉS DU PASSÉ? »

- Toronto District School Board
- Conseil scolaire du district Hamilton Wentworth

Ce cours porte sur l'équité et la lutte contre le racisme et est offert aux enseignants en six ateliers. Les participants discutent de différents enjeux associés à l'équité et prennent part à des activités visant à accroître leur prise de conscience et leur compréhension générale de sujets comme le racisme dans l'éducation, les programmes inclusifs, les droits de la personne en milieu scolaire et les mesures d'adaptation religieuse en classe. À la fin du cours, les participants reçoivent un certificat. Ce programme a été offert pour la première fois à Hamilton en 2006 et était offert pour la troisième fois par le Toronto District School Board qui en avait fait l'essai en 2004.

Tableau 2 : Résumé des activités et résultats correspondant à l'objectif stratégique n° 2

ACTIVITÉ/ INITIATIVE	RÉSULTAT
1. Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation, Patrimoine canadien et autres ministères et organismes connexes, une stratégie relative à la collecte d'information portant sur les pratiques exemplaires du domaine de l'éducation et de la formation pertinentes à la lutte contre le racisme.	Un processus de consultation visant l'élaboration d'une politique, comprenant l'intégration de la race et de la lutte contre le racisme en milieu scolaire et en matière de formation, a été entamé l'an dernier. Il sera couronné au cours du nouvel exercice par l'élaboration d'une politique nationale qui contribuera à notre stratégie.
2. Créer des occasions de collaboration et de partenariat dans le cadre de la conception et de la prestation du programme «Formation des formateurs».	Un processus continu qui a pour une part été accéléré en raison de la demande croissante d'ateliers d'éducation et de formation offerts par la Fondation.
3. Recueillir des renseignements sur les modèles de pratiques exemplaires adaptés aux différents publics visés et diffusion de l'information.	En cours – ce processus sera enrichi par l'élaboration de la politique qui établira des normes.
4. Développer des stratégies et des outils permettant d'évaluer l'efficacité des ateliers de formation.	Tel qu'au point 3.
5. Renforcer la capacité de la Fondation d'offrir des ressources et du soutien aux communautés participant aux activités de lutte contre le racisme à l'échelle locale, régionale et nationale.	Le soutien aux communautés s'effectue principalement par le biais du Programme d'activités contre le racisme (ACR) et du Programme de recherche sous contrats. L'intervention de la Fondation dépend, en grande partie, de sa capacité d'augmenter ses ressources financières.

« ÉTABLIR UN CLIMAT ÉQUITABLE ET LIBRE DE RACISME

– DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN D'ACTION EN MILIEU SCOLAIRE »

- Conseil scolaire catholique du district Dufferin-Peel

À la suite d'un accord intervenu avec la Commission ontarienne des droits de la personne, le Conseil scolaire catholique du district Dufferin-Peel a demandé à la Fondation de préparer et d'offrir un cours de deux jours sur la lutte contre le racisme aux directeurs, vice-directeurs et aux membres du personnel de niveau supérieur. Le recours d'intérêt public exigeait en effet que ces derniers assistent à un programme de formation portant sur deux questions précises : le racisme et le profilage racial.

La Fondation a offert ce cours de quatre jours à plus de 300 enseignants les 26 et 28 septembre et les 10 et 12 octobre 2006.

Ce programme a donné lieu à la création d'un modèle de formation particulier aux administrateurs et hauts dirigeants. Ces derniers ont ainsi acquis les compétences et les connaissances nécessaires à l'établissement d'un climat équitable et libre de racisme en milieu scolaire par le biais de l'élaboration d'un plan d'action en matière d'équité.

PROMOTIONS, COMMUNICATIONS ET ACTION DIRECTE

Le Centre d'éducation et de formation (CentrEF) décrit ses services dans une section du site Web qui lui est consacrée www.crr.ca. Les visiteurs peuvent consulter une liste de cours, d'ateliers et de rencontres que peut organiser CentrEF. Le site Web comprend également des outils de formation en matière d'équité, de diversité et de lutte contre le racisme suggérés par la Fondation ainsi qu'une liste de sites Web pertinents à l'éducation et à la formation à ce sujet.

La Fondation fait partie d'un réseau régional d'enseignants. L'Anti-Racist and Multicultural Educators Network of Ontario (AMENO) fournit l'occasion de communiquer avec les représentants clés du domaine de l'équité.

Toujours dans le cadre de ses activités, CentrEF a collaboré à différents projets spéciaux, dont le Dialogue sur les politiques organisé par la Fondation à Winnipeg en novembre 2006. L'un des principaux points dégagés lors de cette rencontre a trait à la révision de la notion de racisme et d'intégration de la race dans les prochains modèles d'éducation et de formation et dans la politique de la Fondation. Lorsque cette dernière sera peaufinée, elle servira de base aux futurs programmes et approches en matière de formation.

MISE EN VALEUR DU POTENTIEL ET ÉLARGISSEMENT DES OFFRES DE FORMATION

Le CentrEF s'emploie à étendre la prestation de séances de formation pour les offrir aux directeurs d'école et au personnel de niveau supérieur. Nous explorons différentes notions, dont celles associées au quotient émotionnel et à l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion de la diversité. Un partenariat a été établi avec OMNI Television afin de renouveler l'outil de formation Unis contre le racisme, en se basant sur la campagne nationale multimédia lancée en 1999.

À l'automne 2007, Couleur cœur, un outil pédagogique créé par la Télévision Franco-Ontarienne (TFO) à l'intention de la Fondation, sera intégré au programme d'enseignement des élèves-maîtres étudiant en pédagogie à l'Université du Québec à Montréal. La vidéo et le guide pédagogique leur serviront au moment de leur stage pratique.

Veillez consulter l'annexe joint à ce rapport pour connaître les cours et ateliers offerts au cours de l'exercice.

Dons à la mémoire de Stephen Long

En avril 2006, dans la région d'Ottawa, Stephen Long, âgé de 22 ans, est décédé après avoir été battu avec un bâton de baseball. Selon ce que son père a déclaré dans un bulletin de nouvelles de Radio-Canada, le jeune Stephen avait joint un groupe de néo-nazis et de suprématistes. En raison de sa participation à ces mouvements, la famille Long a demandé que des dons soient versés à la Fondation canadienne des relations raciales.

FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP EN CE QUI CONCERNE L'ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE NATIONAL EN ÉTANT PLUS PRÉSENT DANS TOUS LES SECTEURS OÙ LA FONDATION PEUT CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE RACISME AU CANADA

BASE D'INFORMATION NATIONALE ET CENTRE DE RESSOURCES

La viabilité, le maintien et l'expansion de la Base d'information nationale de la Fondation lui accordent l'autorité nécessaire d'agir, selon son mandat, à titre de centre national de ressources, d'offrir de l'information en matière de relations raciales et d'établir des liens avec les institutions privées, publiques ou à caractère éducatif ainsi qu'avec les bibliothèques. En outre, cet aspect de notre travail est étroitement lié à notre mission qui consiste à offrir et promouvoir une formation efficace, dont l'élaboration de normes professionnelles, en vue de favoriser de meilleures relations raciales.

Au cours de l'exercice, deux étudiants du programme d'éducation élèves-maîtres de l'Université York ont été affectés à la section du Soutien à la collectivité et de la Diffusion des ressources. Ils ont déclaré que leur expérience à la Fondation a été profitable et positive et que les connaissances ainsi acquises leur seront très utiles en tant qu'éducateurs. Ils ont entrepris un projet d'action directe en invitant des éditeurs à donner à la Fondation des ouvrages portant sur la race, le racisme, la lutte contre le racisme, les questions autochtones, l'éducation et la formation en matière de racisme en milieu scolaire et le constructivisme social du racisme et de l'oppression, pour n'en nommer que quelques-uns. La réponse des éditeurs ne s'est pas fait attendre et ils ont généreusement fait don de 80 livres au Centre de ressources. Les étudiants ont ensuite mis à

jour la banque de données, en cataloguant les ouvrages et en les rangeant dans l'ordre établi.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS CONTRE LE RACISME (ACR)

Ce programme découle directement de notre mandat selon lequel : « ...effectue des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information et la mise en œuvre de toute connaissance et compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada pour aider les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres, ainsi que les institutions publiques, les chercheurs et le grand public à éliminer l'un comme l'autre. »

L'ACR, un des premiers programmes mis sur pied par la Fondation, aide les organismes communautaires de tout le pays à concrétiser les projets visant à lutter contre le racisme. Les organismes peuvent demander des subventions pouvant s'élever à 7 500 \$ au moment des appels d'offres lancés deux fois par année. À la suite des deux appels d'offres lancés au cours de l'exercice, 30 demandes de subvention ont été reçues, et 15 ont obtenu le financement demandé. Une liste des projets subventionnés figure au document joint en annexe.

Tableau 3 : Résumé des activités et résultats correspondant à l'objectif stratégique n° 3

ACTIVITÉ/ INITIATIVE	RÉSULTAT
1. Étendre et accroître la présence de la Fondation dans chaque province, territoire et région.	Les contacts initiaux à l'échelle provinciale et territoriale sont assurés par la présence des membres du conseil d'administration. De plus, des liens s'établissent de façon continue avec les groupes communautaires, notamment par le Programme d'activités contre le racisme (ACR).
2. Continuer de faire valoir le rôle d'agent de liaison du personnel et des membres du conseil d'administration auprès des Autochtones et des communautés noires et francophones pour les aider à éradiquer le racisme.	Réalisé de façon approfondie par le biais de consultations effectuées auprès des différentes collectivités, dont les Peuples autochtones, le Programme ACR, le Programme de recherche sous contrats, ainsi que par l'établissement de partenariats avec les entreprises des secteurs publics et privés.
3. Être mieux informés des problèmes de racisme particuliers à chaque région.	Effectué principalement par l'entremise des revues de presse. Nous avons également reçu des demandes de soutien et d'information provenant d'individus et d'organismes.
4. Assumer un rôle de chef de file en réagissant aux affaires courantes associées au racisme ou à la discrimination raciale soulevées à l'échelle locale, régionale et nationale.	La Fondation réagit fréquemment aux problèmes de racisme et de discrimination raciale et prend l'initiative d'intervenir autant que possible par le truchement de rencontres, de lettres, de mémoires ou de déclarations de principe.

Programme de recherche sous contrats

Par suite de la demande de propositions, lancée au cours de l'exercice 2004-2005, les experts du Comité consultatif en matière de recherche ont fortement recommandé au conseil d'administration d'accorder une aide financière aux projets approfondissant les questions du racisme culturel et de l'immigration au Canada. Les deux projets de recherche subventionnés par le programme ont été soumis en mars 2007.

Ils portent sur le changement d'attitudes et de valeurs associé à l'accentuation des mesures de sécurité nationale. Les chercheurs soulignent que l'opinion publique tend de plus en plus à admettre que les nouvelles mesures résultant du plan d'action en matière de sécurité nationale enfreignent les droits de la personne des membres des groupes racisés et religieux ou sont sur le point d'y contrevir. Il en font la preuve à l'aide d'une étude comparative reposant sur les répercussions de la tragédie du 11 septembre et de l'épidémie du SRAS au Canada.

Malgré l'accroissement du nombre d'immigrants au Canada, en provenance d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe, les membres des groupes racisés sont confrontés à différentes formes de racisme. Les nouveaux arrivants sont souvent perçus comme un « problème » et l'incidence de la tragédie du 11 septembre entretient cette notion. La contribution des membres des groupes racisés à la société canadienne est souvent négligée ou non reconnue. Les sentiments négatifs exprimés à l'égard des immigrants dominent chez de nombreuses personnes et se manifestent par des crimes motivés par la haine, le non-respect des principes associés aux droits de la personne et les préjugés dont souffrent d'innocentes victimes.

Le racisme systémique et institutionnel ainsi que la discrimination raciale en milieu de travail, qui sont continuellement identifiés comme obstacles aux pratiques équitables d'emploi, sont, à l'heure actuelle, de plus en plus constatés. Malgré le nombre grandissant d'immigrants au Canada, rien en prouve que des changements concrets ont été apportés afin d'assurer la mise en application des politiques d'équité en matière d'emploi, la création de possibilités d'emploi pour les nouveaux arrivants et la prise en compte de leurs compétences, expertise et expérience.

MULTIPLES OBSTACLES À L'ÉTABLISSEMENT ET À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ASIATIQUES — ANALYSE COMPARATIVE DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU MOMENT DE LA TRAGÉDIE DU 11 SEPTEMBRE ET DE L'ÉPIDÉMIE DU SRAS

Par Jian Guan, Howard Lin, Reza Nakhaie, Jason Yu, Branka Malesvic, Université de Windsor, Windsor (Ontario)

En mettant particulièrement l'emphase sur les répercussions de la tragédie du 11 septembre et de l'épidémie du SRAS, ce travail de recherche examine les obstacles systémiques, tels la communication/la langue, l'obtention de permis, la reconnaissance des titres de compétence et les pratiques discriminatoires entravant l'intégration sociale et économique complète des immigrants asiatiques à la société canadienne. Se basant sur les concepts théoriques de la diversité et du racisme démocratique, ce document explique les conséquences de l'intersectionnalité de la race, du genre, de la classe sociale, du pays d'origine, de la religion et du statut d'immigrant. Ainsi, il fait ressortir des lignes directrices pouvant soutenir des initiatives stratégiques, une réforme de services ou une augmentation de l'aide aux immigrants afin de faciliter leur établissement et leur intégration.

LES FEMMES IMMIGRANTES ET LA CULTURE CANADIENNE EN MILIEU DE TRAVAIL

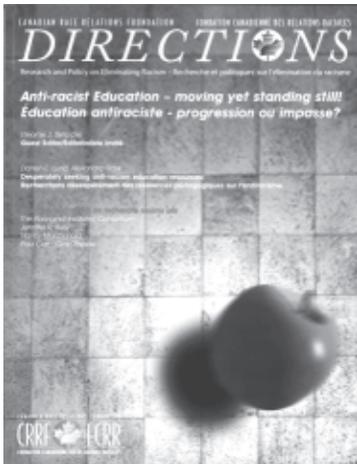
PAR LES PROF. S. NOMBUSO DLAMINI, UZO ANUCHA, CHRISTOPHER J. CLOVIS, USHA GEORGE, UNIVERSITÉ DE WINDSOR, WINDSOR (ONTARIO)

Reconnaissant l'évolution démographique rapide de la société canadienne résultant de l'augmentation importante du nombre d'immigrants et de réfugiés, ce projet permet d'examiner de façon critique les obstacles limitant l'accès des nouveaux arrivants aux possibilités de nature sociale, culturelle et économique. En particulier, cette étude tente de mettre en évidence les raisons pour lesquelles des facteurs comme la race, le genre et les compétences acquises à l'étranger ont une incidence en matière d'emploi sur les immigrantes.

DIRECTIONS: Recherche et politiques sur l'élimination du racisme

DIRECTIONS, périodique vedette de la Fondation, assure la publication de travaux de recherche, ainsi que des commentaires et points de vue sur la diversité et la lutte contre le racisme. De nature novatrice, il sert à diffuser les travaux de recherche subventionnés par le biais du programme de la Fondation et autres documents axés sur la lutte contre le racisme au Canada. Les articles qui y sont présentés portent sur des points chauds de l'actualité. Regroupés par sujets thématiques, les travaux de recherche pragmatique et ceux concernant les collectivités ont la possibilité de voir le jour. **DIRECTIONS** constitue de plus un outil favorisant le dialogue sur les questions de la race, de droits de la personne et sur l'élaboration de politiques sur la diversité. Chaque article sensibilise le public à la situation du racisme au Canada et offre des solutions permettant de l'éradiquer.

DIRECTIONS : VOLUME 3, N° 1 - ÉDUCATION ANTIRACISTE — PROGRESSION OU IMPASSE?



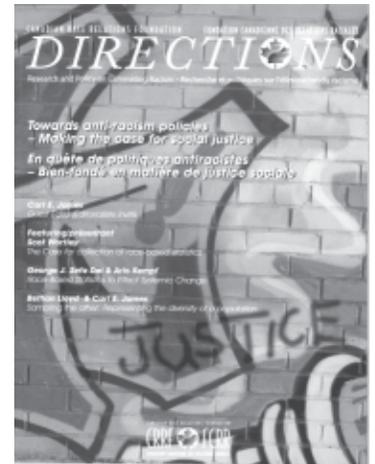
Avec la participation de George J. Sefa Dei, professeur, Chaire du département de sociologie des études sur l'équité en matière d'éducation à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, à titre d'éditorialiste invité, ce numéro contient des articles controversés sur la vraisemblance d'une politique antiraciste dans le système canadien d'éducation.

Il écrit : « Le succès des pratiques visant à contrer le racisme en milieu scolaire dépend en grande partie de la façon dont les éducateurs arrivent à comprendre la philosophie sous-jacente à la lutte contre le racisme et les méthodes pouvant être mises en place pour remédier au racisme et aux différentes formes d'oppression qui y sont étroitement liées, notamment sur le plan de la classe sociale, du genre, des handicaps, de la langue ou des convictions religieuses. »

Cette publication présente des articles approfondissant les effets de la lutte contre le racisme qui peuvent souvent être amenuisés lorsque les éducateurs ne parviennent pas à bien comprendre l'interrelation de la race et des différentes formes d'oppression qui viennent compliquer l'expérience scolaire quotidienne des jeunes. Bien que la lutte contre le racisme porte plus particulièrement sur les actes de racisme manifeste, que l'on perçoit dans les comportements individuels, les pratiques et les croyances, certains prétendent que c'est souvent la nature institutionnalisée du racisme qui nous permet de comprendre le caractère enraciné des oppressions systémiques. Par conséquent, nous devons d'abord nous pencher sur les dimensions systémiques et institutionnelles du problème.

DIRECTIONS : VOLUME . 3, N° 2: - EN QUÊTE DE POLITIQUES ANTIRACISTES — BIEN-FONDÉ EN MATIÈRE DE JUSTICE SOCIALE

Dans le numéro d'octobre, le professeur Carl James, professeur à la Faculté d'éducation et à la Faculté des études supérieures du Département de sociologie de l'Université York a été invité à agir à titre d'éditorialiste. Ce numéro porte sur les sujets soulevés dans le cadre du Dialogue sur les politiques organisé par la Fondation en octobre 2005.



Les articles traitent des différents aspects de l'analyse sur les politiques auxquels la Fondation a accordé la priorité lors de la rencontre d'octobre 2005, notamment une politique nationale antiraciste, le profilage racial, la collecte de statistiques fondées sur la race et, enfin, l'intégration de la race et du racisme dans l'éducation et la formation en milieu scolaire. Ces points sont également au cœur des préoccupations de la Fondation, tel que mentionné dans son plan stratégique. Ce numéro a donc procuré l'occasion de publier d'importants renseignements soumis à la rencontre. Il a également permis de faire participer nos partenaires à la discussion de ces enjeux et de mieux faire connaître l'orientation de la Fondation.

En toute logique, pour combattre et éliminer définitivement le racisme, il faut reconnaître la race, non seulement en tant que construction sociale et politique, ce qu'elle est en fait, mais en tant qu'élément d'identification utilisé dans les interactions interpersonnelles qui, en retour, influence la position et la réussite des individus dans la société. Par conséquent, la race entraîne des conséquences véritables, surtout pour les membres des minorités raciales et, pour bien comprendre ces conséquences, il faut de l'information et des données

Carl James, extrait de l'éditorial paru dans le vol. 3, n° 2 de DIRECTIONS

INFLUER SUR LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES ET FAIRE VALOIR LE CHANGEMENT POSITIF DANS LA LUTTE CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE

Le travail entrepris par la Fondation en matière de politiques a touché un certain nombre de questions relatives aux politiques gouvernementales, à la fois par notre prise de position à l'égard des différents points ayant trait à la réalisation des objectifs en matière d'antiracisme, et aussi par l'influence exercée sur l'orientation et les décisions du gouvernement à l'égard de sa politique. Les résultats obtenus et les succès remportés au cours de l'exercice sont ci-après décrits :

ÉLABORATION DE POLITIQUES INTERNES

1. *Politique de la Fondation sur l'intervention par cas*

La Fondation n'a pas les moyens, pas plus que l'autorité, de se prononcer sur les plaintes logées par des individus. Cependant, dans les cas de racisme et de discrimination raciale, certains d'entre eux ont pu avoir une grande portée systémique. Elle a par conséquent élaboré une politique sur l'intervention par cas. Celle-ci décrit le contexte et les motifs lui permettant de déterminer le moment et la façon d'intervenir dans les cas de racisme impliquant un individu. Cette politique contribue davantage au traitement et l'éradication du racisme au Canada.

2. *Élaboration de politiques nationales antiracistes*

La Fondation poursuit l'élaboration de politiques antiracistes dans quatre principaux domaines : « politique nationale antiraciste », « collecte de statistiques fondées sur la race », « profilage racial » et « intégration de la race et de la lutte contre le racisme dans l'éducation et la formation ».

À l'automne 2006, la Fondation a publié un numéro spécial de la revue *DIRECTIONS* articulé autour du développement de politiques antiracistes et contenant des documents présentés par certains des universitaires et spécialistes des domaines précités.

Une rencontre axée sur le dialogue et la consultation a eu lieu à Winnipeg, au Manitoba. Elle a contribué considérablement à établir des liens et, dans certains cas, à rétablir la communication avec les collectivités et les intervenants de la région, rapprochant ainsi la Fondation des intervenants de l'Ouest du pays. Elle était précisément conçue de façon à affirmer les principes de la Fondation en matière de participation et d'accessibilité et son désir fondamental d'intégrer les points de vue des différentes collectivités, notamment ceux des groupes racisés, à l'élaboration de politiques nationales.

Cette consultation a réuni un vaste échantillon d'intervenants et de parties intéressées représentant les

organismes communautaires, les gouvernements (fédéral, provincial et municipal) et les institutions du secteur public – entre autres, services de police, conseils scolaires, membres de groupes racisés, peuples autochtones et jeunes.

Les données obtenues à l'occasion de cette rencontre seront intégrées à celles recueillies jusqu'à présent et compilées avec celles ayant résulté de consultations précédentes ou d'analyses documentaires et celles qui viendront ultérieurement s'y ajouter. Ce travail contribuera à l'élaboration de politiques et d'outils d'intérêt général.

Une rencontre semblable, qui aura lieu dans la région de l'Atlantique, viendra compléter notre processus de consultation.

INFLUER SUR LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

Consultation du gouvernement du Québec

La Fondation a soumis et présenté un mémoire dans le cadre d'une consultation organisée par le gouvernement du Québec en septembre 2006. Cette consultation visait l'élaboration d'une politique provinciale pour lutter contre le racisme. Notre mémoire est reproduit sur notre site Web.

RÉPERCUSSIONS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

Rapport quadriennal aux Nations Unies

La Fondation a soumis son premier rapport quadriennal au Conseil économique et social des Nations Unies, depuis l'obtention de son statut consultatif spécial en 2002. Ce rapport doit être déposé tous les quatre ans par les organismes non gouvernementaux dotés du statut consultatif spécial auprès du CES des Nations Unies. Notre rapport décrit les activités entreprises par la Fondation depuis 2002 afin de promouvoir et de contribuer à la mission des Nations Unies. Il sera remis pour examen au Comité des organisations non gouvernementales des Nations Unies en janvier prochain.

AUTRES INITIATIVES

1. *Projet WIN*

La Fondation accorde son appui à une initiative lancée par le Réseau interculturel des femmes (WIN), un organisme cadre composé de femmes provenant de différentes collectivités raciales, culturelles et ethniques. Le projet actuellement en cours consiste à documenter l'expérience de six immigrantes, ayant des antécédents culturels différents, en matière d'adaptation et de travail communautaire au Canada. Il vise à produire un documentaire qui servira d'outil pédagogique principalement dans le système scolaire mais aussi à l'intention du grand public. La Fondation siège au Comité consultatif.

2. Coalition d'organismes de la collectivité afro-canadienne (La Coalition)

La Fondation a matériellement aidé la Coalition, en biens et services, à organiser un sommet à Toronto en juin 2006. Ce sommet communautaire, dont la participation et le contenu étaient de niveau provincial, a rassemblé plus de 200 personnes représentant la vaste diversité de la collectivité afro-canadienne. Il visait à consulter les participants sur les stratégies permettant de faire progresser le plan d'action élaboré par la Coalition et de les mettre en application. Ce plan d'action tient maintenant compte des dimensions sociales, économiques et politiques.



3. Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination

La Fondation a participé activement, en collaboration avec d'autres organismes partenaires, dont les commissions provinciales des droits de la personne, à l'introduction, à l'élaboration et à la mise en application de l'initiative de la Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination, lancée à l'échelle nationale par UNESCO Canada. Elle a contribué en participant aux ateliers tenus dans le cadre de la Metropolis Conference en mars 2007, en organisant et en parrainant le forum

provincial qui a eu lieu à Windsor, en Ontario, sous la direction de la Commission ontarienne des droits de la personne, ainsi qu'à la promotion et au recrutement des municipalités participantes. Elle lui consacre notamment une section sur son site Web.

4. Commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves dans l'Empire britannique (le Bicentenaire)

Notre service des politiques a joué un rôle critique dans le développement d'un document de conception visant à déterminer et à préciser le rôle de la Fondation dans la commémoration du Bicentenaire et de faire valoir les efforts déployés par celle-ci à cet égard. D'autres activités résultant du document de conception comprennent la rédaction d'un document d'information sur la traite transatlantique des esclaves et ses répercussions sur le racisme dirigé de nos jours contre les Noirs, ainsi que l'établissement et la consolidation de réseaux sur ce point particulier avec les collectivités de tout le Canada.

Tableau 4 : Résumé des activités et résultats correspondant à l'objectif stratégique n° 4

ACTIVITÉ/ INITIATIVE	RÉSULTAT
Consultations visant à l'élaboration de politiques nationales sur la lutte contre le racisme, le profilage racial, la collecte de statistiques fondées sur la race, et l'intégration de la race et du racisme dans l'éducation et la formation.	Une séance de consultation de deux jours a été organisée à Winnipeg (Alberta). Une autre est prévue dans la région de l'Atlantique en 2007.
Présentations officielles et non officielles au gouvernement et à d'autres organismes du secteur public.	Participation à la Coalition des municipalités contre le racisme et la discrimination. Présentation d'un mémoire dans le cadre de la consultation organisée par le gouvernement du Québec sur l'élaboration d'une politique antiraciste. Lettres aux Ressources humaines.
Contributions aux pourparlers nationaux et internationaux sur le racisme, la discrimination raciale et la haine.	Participation aux Nations Unies, par le biais de son Comité des organisations non gouvernementales dotés du statut consultatif spécial auprès du CES, conférences, allocutions, participation à la consultation du gouvernement du Québec visant à élaborer une politique antiraciste, commémoration du bicentenaire de l'adoption de la loi abolissant la traite transatlantique des esclaves dans l'Empire britannique.

CONCLUSION

En 2001, dans le cadre de l'évaluation quadriennale des activités de la Fondation, les consultants ont écrit ce qui suit dans le sommaire exécutif :

« Au cours des prochaines années, la Fondation sera appelée à relever plusieurs défis, notamment : se faire mieux connaître pour son travail dans le secteur des relations raciales et accroître sa visibilité auprès du public; faire en sorte que ses programmes et activités soient complémentaires, par exemple, que les résultats de la recherche servent à l'appui de modifications aux politiques et programmes; continuer à mettre l'accent sur l'établissement d'un plus grand nombre d'alliances et de partenariats extérieurs; et devenir plus active dans l'élaboration de politiques et programmes, la promotion de la formation et l'aide à l'élaboration de normes. Au plan stratégique, la Fondation devrait continuer à se tailler un créneau unique dans le secteur des relations raciales. Au niveau opérationnel, il existe pour elle des occasions de trouver de nouvelles sources de financement, de perfectionner ses capacités et compétences en ressources humaines au fur et à mesure de l'évolution de ses programmes et activités et d'améliorer ses relations de travail avec le ministère du Patrimoine canadien. »

Dix ans après sa création, la Fondation canadienne des relations raciales a atteint ce que nous pourrions appeler sa maturité. Sa réputation croît de plus en plus en raison de l'importance de ses activités, de ses relations avec les autres groupes communautaires participant à la lutte contre le racisme, et de celles qu'elle entretient dans certains domaines particuliers, comme le monde universitaire, et dans le secteur public.

Les prédictions formulées en 2001 par les consultants ne tenaient cependant pas compte de la tragédie du 11 septembre et des bouleversements qu'elle a créés, non seulement au point de vue des relations raciales, mais en ce qui a trait aux ressources financières de la Fondation et à sa capacité de poursuivre sa mission.

Néanmoins, la Fondation a relevé ces défis, comme elle le fait toujours, de façon créative par le biais de partenariats stratégiques et de dons de biens et services. De façon plus importante, l'intégrité de la Fondation à l'égard de son mandat et de son engagement à lutter contre le racisme demeure au-dessus de tout reproche.

Et, comme nous l'entendons souvent : « l'argent n'achète pas tout! » Nombre de nos réalisations sont en grande partie attribuables à un petit groupe d'employés profondément engagés à atteindre les objectifs établis par la Fondation, notamment à éliminer le racisme et la discrimination raciale.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION 2006-2007

DISCUSSION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

	2006-2007 (RÉEL \$)	2005-2006 (RÉEL \$)	VARIATION (\$)	VARIATION (%)
ACTIF				
À court terme	2 217 149	1 607 482	609 667	38
Placements	24 000 000	24 000 000	-	-
Immobilisations	36 695	38 908	-2 213	-6
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	26 253 844	25 646 390	607 454	2
PASSIF, DOTATIONS ET AVOIR				
Passifs	91 248	39 840	51 408	129
Apports reportés	30 461	37 007	-6 546	-18
Fonds de dotation	24 000 000	24 000 000	-	-
Avoir	2 132 135	1 569 543	562 592	36
TOTAL PASSIF, DOTATION ET AVOIR	26 253 844	25 646 390	607 454	3

ACTIF

Les **ACTIFS À COURT TERME** se composent de l'encaisse, de l'excédent du coût indiqué du portefeuille de placements sur les actifs nets, de 24 000 000 \$ affectés au fonds de dotation, des revenus de placements à recevoir, des frais payés d'avance et des créances diverses. Au 31 mars 2007, ces actifs totalisent 2 217 149 \$. Cette augmentation de 609 667 \$, enregistrée depuis mars 2006, provient principalement d'une augmentation de l'encaisse et de la valeur des placements.

Les **PLACEMENTS** représentent un actif à long terme dans la mesure où le fonds de dotation de 24 000 000 \$ doit être maintenu en permanence par la Fondation et ne peut être utilisé pour financer ses activités.

Les **IMMOBILISATIONS** comprennent le mobilier et le matériel de bureau, le matériel informatique, les logiciels ainsi que les œuvres d'art. À ce chapitre, l'augmentation résulte de l'achat d'un projecteur, d'une imprimante, d'un écran et d'une table. L'amortissement réalisé cette année s'élève à 10 884 \$.

PASSIF

Les **FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER** font partie du fonctionnement habituel de la Fondation et consistent notamment en paiement aux fournisseurs, en subventions payables aux bénéficiaires, en congés annuels et en salaires courus à la fin de l'exercice. Au 31 mars 2007, les comptes fournisseurs et les charges à payer totalisent 91 248 \$, soit 51 408 \$ de plus qu'en mars 2006. Ceci s'explique surtout en raison des charges courues au chapitre des avantages sociaux, des salaires, des congés annuels, des frais de déménagement et du choix du moment d'acquitter les fournisseurs.

AVOIR - BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

La Fondation est passée de la méthode de comptabilité par fonds affecté à celle du report pour comptabiliser les apports. Les bénéfices non répartis sont composés des immobilisations de 36 695 \$, du fonds de préservation du capital de 1 514 622 \$ et du fonds de réserve de 580 818 \$, totalisant 2 132 135 \$. Les bénéfices non répartis de l'année précédente s'élevaient à 1 569 543 \$, soit une augmentation de 562 592 \$.

DISCUSSION SUR L'ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

	2006-2007 (RÉEL \$)	2005-2006 (RÉEL \$)	VARIATION (\$)	VARIATION (%)
PRODUITS				
Revenus de placements	1 805 406	1 501 772	303 634	20
Parrainages, dons, honoraires et gala de financement	102 102	39 471	62 631	159
Ateliers	20 703	5 600	15 103	270
Publications et conférences	14 442	12 259	2 183	18
TOTAL DES REVENUS	1 942 653	1 559 102	383 551	25

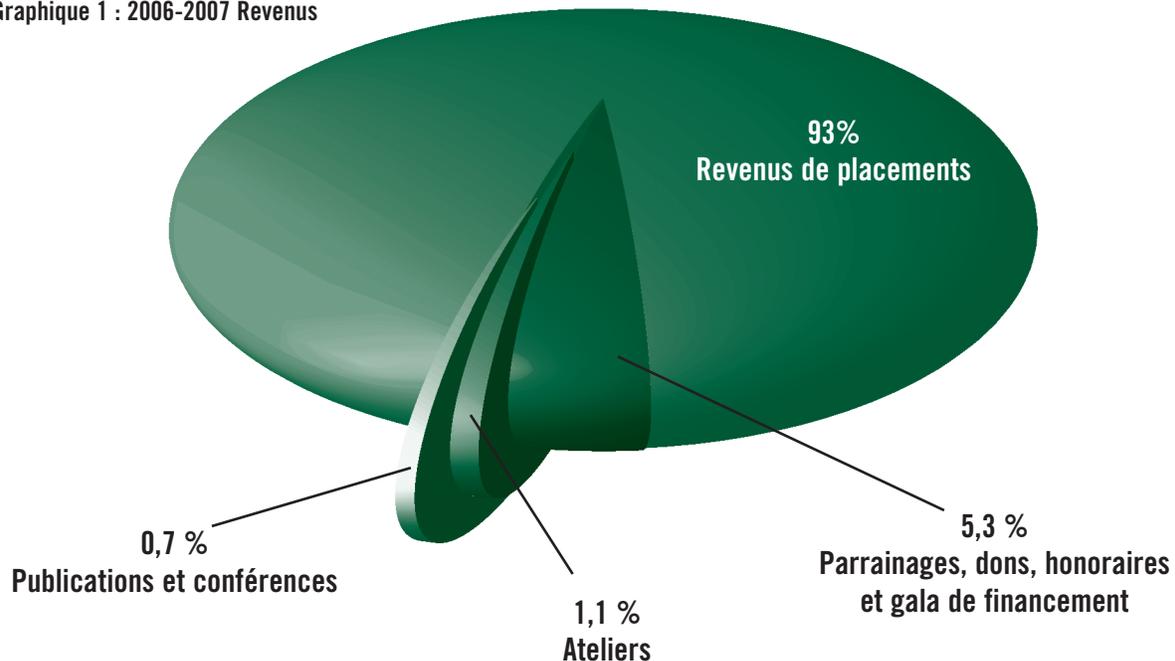
La principale source de revenus de la Fondation provient du **revenu de placements** généré par son fonds de dotation. Il se compose des intérêts, dividendes, gains ou pertes en capital, et gains ou pertes en devises. Pour l'exercice 2006-2007, les revenus de placements totalisent 1 805 406 \$, soit 93 % du total des revenus, représentant 303 634 \$ de plus qu'en mars 2006.

Les revenus des **parrainages, dons, honoraires et gala de financement** représentent l'aide financière obtenue de différents intervenants pour nos services, notamment les allocutions, les débats d'experts, l'animation de colloques et le gala de financement. Le gala de financement étant organisé tous les deux ans, les revenus sont plus élevés au cours de l'année où il a lieu. Il a été tenu en octobre 2006 en hommage aux réalisations et à la contribution de Madame Louise Arbour.

Les revenus des **ateliers** se composent des honoraires de consultant reçus par la Fondation pour la tenue d'ateliers d'éducation et de formation. Le nombre d'ateliers offerts ayant été plus élevé, une augmentation des revenus est constatée.

Les revenus des **publications et conférences** sont plus élevés cette année en raison de l'augmentation de la vente des rapports et publications, et de la popularité croissante de la revue **DIRECTIONS**.

Graphique 1 : 2006-2007 Revenus



DISCUSSION SUR L'ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

	2006-2007 (RÉEL \$)	2005-2006 (RÉEL \$)	VARIATION (\$)	VARIATION (%)
Charges				
Salaires et avantages sociaux	694 496	668 432	26 064	4
Honoraires et frais des administrateurs	153 923	93 589	60 334	64
Bibliothèque et publications	27 316	14 720	12 596	86
Centre d'éducation et de formation	20 703	9 549	11 154	117
Recherche	1 083	44 205	-43 122	-98

La Fondation gère ses opérations de la manière la plus efficace possible en ce qui a trait aux dépenses. De ce fait, la plupart des dépenses correspondent à celles de l'exercice précédent en tenant compte d'une marge d'augmentation minime attribuable à l'inflation. Les membres de la Fondation désirent cependant attirer l'attention sur ce qui suit :

Les **SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX** ont augmenté de 26 064 \$ puisque le poste du directeur général et du directeur des finances et de l'administration, qui étaient vacants, ont été pourvus au cours de l'exercice. Les dépenses liées à cette catégorie devraient revenir à la normale au cours du prochain exercice.

Les **HONORAIRES ET FRAIS DES ADMINISTRATEURS** ont augmenté de 60 334 \$. En tant qu'organisme à portée nationale, la Fondation organise les réunions du conseil d'administration dans différentes provinces et régions pour sensibiliser davantage le public à son mandat et à ses activités. Une des réunions, qui a été tenue dans une région éloignée, a entraîné des coûts plus élevés qu'à l'habitude. D'autres facteurs ont contribué à cette augmentation, notamment les réunions du Comité de gouvernance visant à établir des politiques, ainsi que le recrutement du directeur général et du directeur des finances et de l'administration.

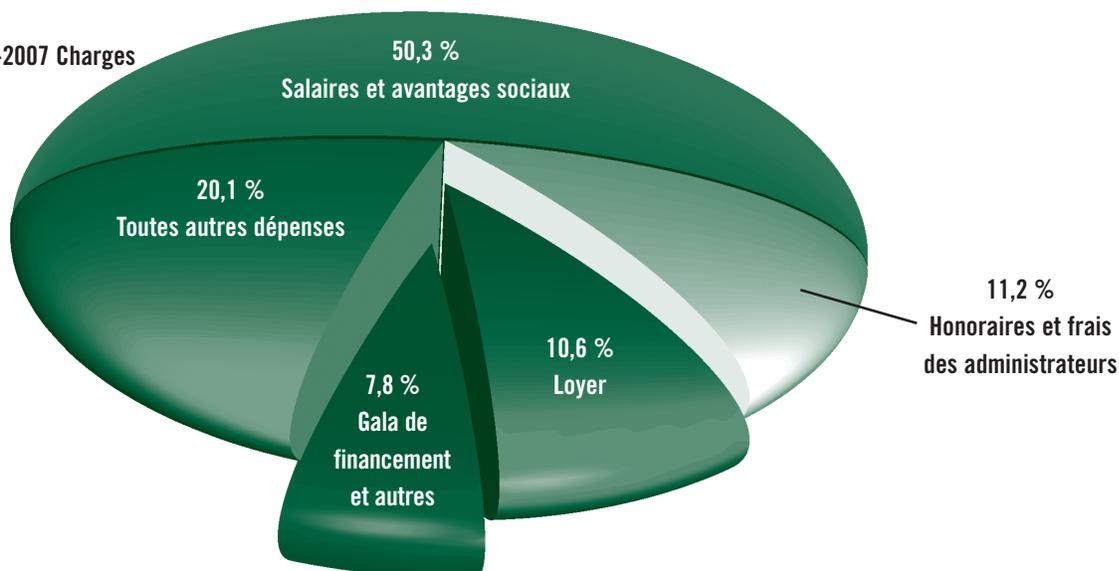
Le Gala organisé en octobre 2006, dans le cadre de la remise de la distinction « Œuvre de toute une vie » qui a habituellement lieu tous les deux ans, a aussi contribué à l'augmentation des dépenses.

La rubrique **BIBLIOTHÈQUE ET PUBLICATIONS** porte sur les coûts de développement de la base de connaissances de la Fondation, dont l'achat de ressources documentaires et la publication de rapports de recherches et de revues spécialisées. L'augmentation de 12 596 \$ est attribuable à la publication de deux numéros de la revue **DIRECTIONS** qui ont été imprimés au cours de l'exercice, alors qu'un numéro avait été imprimé au cours de l'exercice précédent.

Les dépenses qui figurent à la rubrique **CENTRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION** reflètent les coûts associés à la tenue d'ateliers et de séances de formation. En 2007, les coûts ont augmenté de 11 154 \$ étant donné le nombre plus élevé d'ateliers offerts.

Les coûts associés à la **RECHERCHE** ont été d'environ 43 122 \$ inférieurs à l'exercice précédent, car l'appel d'offres est lancé tous les deux ans et les projets de recherche n'ont pas été terminés à la date prévue. Les paiements sont donc reportés au moment où les projets auront été dûment complétés.

Graphique 2 : 2006-2007 Charges



PERSPECTIVES D'AVENIR

ANNÉE FISCALE 2007-2008

Compte tenu de la volatilité du marché, de l'instabilité des revenus de placement et de l'absence de crédits parlementaires, la Fondation poursuivra ses efforts pour garantir des revenus d'autres sources, notamment du secteur privé. Elle prévoit enregistrer des revenus de 1 470 500 \$, soit une diminution d'environ 210 000 \$ par rapport à l'exercice 2006-2007.

Pour l'exercice 2007-2008, les dépenses totales de la Fondation sont estimées à 1 470 500 \$ ce qui devrait assurer un budget équilibré. Le budget approuvé sera suivi de près par la direction. Les rapports d'écarts trimestriels seront examinés par le Comité des finances et de la vérification qui recommandera, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

La Fondation est déterminée à établir des alliances stratégiques avec les organismes à vocation analogue, notamment les sociétés d'État, les institutions et ministères fédéraux et provinciaux, les organisations patronales et syndicales, les entreprises du secteur privé, les groupes communautaires et la société civile. Nos prévisions, pour l'exercice 2007-2008, reposent sur un climat de collaboration établi avec nos partenaires et les intervenants désireux de nous aider à réaliser notre vision, notre mission et notre mandat.



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de la préparation des états financiers incombe à la direction de la Fondation canadienne des relations raciales. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ont été approuvés par son conseil d'administration. Un vérificateur externe procède à la vérification des états financiers et en fait rapport annuellement à la ministre du Patrimoine canadien. Ces états financiers contiennent nécessairement certaines estimations faites selon le meilleur jugement de la direction. L'information qui figure ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

La direction est également chargée de mettre en place et de maintenir un système d'information financière servant à la préparation des états financiers. Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a élaboré différents systèmes comptables : livres de comptabilité, dossiers, systèmes de gestion et de contrôle financier et systèmes d'information. Ces éléments ont été mis en place pour fournir une assurance raisonnable que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés et que l'information financière est fiable.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière, tel que mentionné ci-dessus, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son Comité des finances et de la vérification. Les membres de ce comité rencontrent régulièrement le conseil d'administration et le vérificateur externe afin d'examiner les procédés de contrôle interne et les rapports financiers, et de discuter d'autres questions financières pertinentes. La vérificatrice générale du Canada fait une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et formule une opinion sur les états financiers. Son rapport figure à la page suivante.

Le directeur général,

Ayman Al-Yassini
Le 14 juin 2007

Le directeur, Finances et Administration,

Nardeo Sham
Le 14 juin 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN ET DE LA CONDITION FÉMININE

J'ai vérifié le bilan de la Fondation canadienne des relations raciales au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'évolution des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la convention comptable pour les apports expliqué à la note 2 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les états financiers au 31 mars 2006 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 31 mai 2006.

De plus, à mon avis, les opérations de la Fondation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément aux articles 131 à 148 de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements administratifs de la Fondation.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Richard Flageole, FCA
 vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
 Le 14 juin 2007

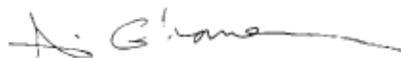
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE, 31 mars 2007

	2007	2006
		(Redressé, note 2)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	222 304 \$	14 153 \$
Placements (note 4)	1 774 092	1 425 872
Produits à recevoir	167 259	116 755
Frais payés d'avance et créances diverses	53 494	50 702
	2 217 149	1 607 482
Placements (note 4)	24 000 000	24 000 000
Immobilisations (note 5)	36 695	38 908
	26 253 844 \$	25 646 390 \$
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer	91 248 \$	39 840 \$
Apports reportés (note 6)	30 461	37 007
Fonds de dotation	24 000 000	24 000 000
Avoir		
Bénéfices non répartis (tableau I)	2 132 135	1 569 543
	26 253 844 \$	25 646 390 \$

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration


Desmond Doran
Administrateur

Ashraf Ghanem
Administrateur

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006 (Redressé, note 2)
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	1 569 543 \$	1 359 868 \$
Redressement sur exercices antérieurs (note 2)	-	(18 906)
Bénéfices non répartis redressés	1 569 543	1 340 962
Résultats d'exploitation nets	562 592	228 581
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	2 132 135 \$	1 569 543 \$

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DES RÉSULTATS, exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
		(Redressé, note 2)
PRODUITS		
Intérêts et dividendes (note 4)	857 027 \$	998 743 \$
Profit sur vente de placements	1 261 907	535 096
Perte de change	(313 528)	(32 067)
Parrainages, dons, honoraires et gala de financement	102 102	39 471
Ateliers	14 157	5 600
Publications et conférences	14 442	12 259
Éducation et formation	6 546	-
	1 942 653	1 559 102
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	694 496	668 432
Honoraires et frais des administrateurs	153 923	93 589
Loyer	146 932	145 996
Gala de financement et autres	107 609	23 322
Éducation du public	72 998	71 485
Communications	40 808	42 937
Frais de bureau et généraux	38 535	37 724
Bibliothèque et publications	27 316	14 720
Conférences, colloques et consultations	24 309	33 934
Honoraires professionnels	21 365	14 888
Centre d'éducation et de formation	20 703	9 549
Amortissement	10 884	10 914
Recrutement et formation du personnel	8 023	11 905
Développement des ressources	6 138	6 171
Colloque du Prix d'excellence	3 134	93 571
Systèmes d'information et développement	1 805	7 179
Recherche	1 083	44 205
	1 380 061	1 330 521
RÉSULTATS D'EXPLOITATION NETS	562 592 \$	228 581 \$

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE, exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
		(Redressé, note 2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats d'exploitation nets	562 592 \$	228 581 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	10 884	10 914
Profit sur vente de placements	(1 261 907)	(535 096)
Perte de change	313 528	32 067
	(374 903)	263 534
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution (augmentation) des produits à recevoir	50 504	8 946
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance et créances diverses	(2 792)	32 355
Augmentation (diminution) des fournisseurs et charges à payer	51 409	(102 651)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(376 790)	(324 884)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reçus pour l'éducation et la formation	14 157	50 972
Charges liées à l'éducation et la formation	(20 703)	(32 871)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de financement	(6 546)	18 101
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de la vente de placements	48 313 647	7 600 817
Acquisition de placements	(47 713 489)	(7 277 524)
Entrées d'immobilisations	(8 671)	(22 844)
Rentrées de fonds liées aux activités d'investissement	591 487	300 449
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	208 151	(6 334)
Encaisse, au début de l'exercice	14 153	20 487
Encaisse, à la fin de l'exercice	222 304 \$	14 153 \$

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES, 31 mars 2007**1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME**

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été mise sur pied par la législation fédérale (projet de loi C-63 – « *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* », 1991).

Sa mission consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence en matière de relations interethniques en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

Le Centre d'éducation et de formation de la Fondation élabore et offre des ateliers d'éducation et de formation en matière de diversité, d'équité et de droits de la personne relevant de la lutte contre le racisme.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

La Fondation est passée de la méthode de comptabilité par fonds affecté à celle du report pour comptabiliser les apports. Le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 31 mars 2006 a été réduit de 18 906 \$. Cette modification de convention comptable a pour effet de regrouper tous les fonds qui, auparavant, figuraient séparément dans les états financiers. De plus, les produits provenant des parrainages, dons, honoraires et gala de financement, ainsi que les résultats d'exploitation nets de l'exercice 2006 ont été réduits de 18 101 \$ (les bénéfices non répartis ont été réduits du même montant), ce qui traduit un excédent des produits sur les charges (pour les fonds affectés d'origine externe, lesquels, selon la méthode du report pour comptabiliser les apports, sont crédités directement au compte des apports reportés).

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Fondation sont les suivantes :

A) COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont reçus, ou au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placements y afférents sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes du fonds de dotation.

B) PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût moyen et de la valeur de marché.

C) OPÉRATIONS SUR PLACEMENTS ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits de placements sont comptabilisés selon les règles de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sont comptabilisés en fonction du nombre de jours pendant lesquels le placement est détenu durant l'exercice. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

D) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, selon la méthode linéaire, de la façon suivante :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Développement de bases de données	3 ans
Œuvres d'art	aucun amortissement n'est compté

E) PAIEMENTS LIÉS À LA RECHERCHE

Les paiements contractuels liés à la recherche sont constatés à titre de charges de l'exercice au cours duquel ils sont payables selon les modalités des ententes.

F) CONVERSION DES DEVICES

Les opérations conclues en monnaie étrangère ont été converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur de marché des placements cotés en monnaie étrangère et les comptes libellés en monnaie étrangère ont été convertis en dollars canadiens aux taux de change prévalant à la fin de l'exercice. Les profits et les pertes sont pris en compte dans le résultat de l'exercice.

G) DONS REÇUS SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services sont constatés dans les états financiers lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les fournitures et les services sont utilisés dans le cadre de l'exploitation normale de la Fondation et qu'ils auraient autrement dû être achetés par la Fondation.

H) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Fondation comprennent l'encaisse, les placements, les produits à recevoir, les créances diverses et les fournisseurs et charges à payer. À moins d'indication contraire, les justes valeurs de ces instruments financiers correspondent à peu près à leurs valeurs comptables. La direction est d'avis que la Fondation n'est pas exposée à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit importants associés à ces instruments financiers. La Fondation n'est exposée qu'au risque de change lié à son portefeuille de placements.

I) ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de l'exercice sur lequel portent les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

J) MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

En janvier 2005, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*, le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* et le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*. Ces prises de position établissent de nouvelles normes relatives à la comptabilisation et à l'évaluation d'instruments financiers. Ces dernières s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006 et peuvent être adoptées de façon anticipée.

La Fondation a choisi d'adopter ces normes pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2007.

Conformément à ces nouvelles exigences, la Fondation classera chacun de ses actifs financiers au chapitre de disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à échéance, ou de prêts et créances, et appliquera la méthode de comptabilité se rapportant à chacun d'eux. Elle devra de plus introduire un nouvel élément dans son avoir nommé « autres éléments du résultat étendu ». Celui-ci comprendra les plus-values et moins-values non réalisées liées à la variation de la juste valeur des actifs financiers classés comme disponibles à la vente.

Ces nouvelles normes auront une incidence sur la façon dont la Fondation comptabilise ses placements. Ces derniers devront en effet être classés comme titres disponibles à la vente (ou détenus à des fins de transaction) et être évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés (et non réalisés) sur vente ou cession (et la ré-évaluation) seront inscrits à l'état des résultats, sous la rubrique revenu net de placement, en déduction des autres éléments du résultat étendu (si les titres sont disponibles à la vente).

L'incidence de l'évaluation des placements à leur juste valeur au 1^{er} avril 2007 sera constatée à titre de rajustement des bénéfices non répartis d'ouverture. Les résultats des exercices antérieurs ne seront pas ajustés.

4. PLACEMENTS

	2007		2006	
Placements détenus en monnaie canadienne	17 204 152	\$	22 161 300	\$
Placements détenus en monnaie américaine (convertis en dollars canadiens)	8 569 940		3 264 572	
Coût d'achat du portefeuille de placements	25 774 092	\$	25 425 872	\$
Valeur de marché du portefeuille de placements	28 390 209	\$	27 005 077	\$

Au 31 mars 2007, environ 33 % du portefeuille de placements est exposé au risque de change, principalement en dollars américains (2006 – 13 %).

Une partie du portefeuille de placements, liée au fonds de dotation de 24 000 000 \$, figure à titre d'actif à long terme étant donné que le montant original de la dotation doit être conservé de façon permanente par la Fondation et ne peut servir à financer ses activités (note 6). Le coût indiqué du portefeuille de placements, en excédent des actifs nets affectés du fonds de dotation de 24 000 000 \$, est constaté à titre d'actif à court terme et peut servir à financer les activités de la Fondation.

Au 31 mars 2007, des 25 774 092 \$ représentant le portefeuille de placements, une somme de 1 774 092 \$ est constatée à titre d'actif à court terme et représente le montant du portefeuille de placements excédant celui du fonds de dotation de 24 000 000 \$. L'excédent de la valeur de marché du portefeuille de placements comparativement à son coût indiqué, soit 2 616 118 \$, n'est pas constaté aux fins de comptabilité.

Les honoraires de conseillers en placement versés par la Fondation sont déduits des intérêts et des revenus de dividendes. Au cours de l'exercice, les honoraires se sont élevés à 152 099 \$ (2006 – 154 448 \$).

5. IMMOBILISATIONS

	Coût		Amortissement cumulé		2007, Valeur comptable nette	2006, Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	109 067	\$	105 505		3 562	2 632
Matériel informatique	143 415		131 935		11 480	18 852
Logiciels	23 343		22 623		720	1 199
Développement de bases de données	5 539		831		4 708	-
Œuvres d'art	16 225		-		16 225	16 225
	297 589		260 894		36 695	38 908

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la portion non utilisée des produits nets des dotations reçues sous forme de dons affectés à des fins d'éducation et de formation, tel qu'établi par les donateurs.

7. FONDS DE DOTATION

Lors de sa création, la Fondation a reçu à titre de dotation un apport de 24 000 000 \$. L'apport en question comprenait 12 000 000 \$, somme qui s'inscrivait dans le cadre de l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens japonais, et un apport de 12 000 000 \$ du gouvernement du Canada.

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que cet apport, à titre de dotation, ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les produits de placements gagnés sur ces fonds peuvent cependant être affectés au financement de ses activités.

8. FONDS DE PRÉSERVATION DU CAPITAL

La Fondation s'est dotée d'une politique de préservation du capital afin de faciliter la préservation de la capacité bénéficiaire des soldes des fonds reçus à titre de dotations tout en tenant compte de l'inflation.

Au 31 mars 2007, le fonds de préservation du capital est de 1 514 622 \$ (2006 – 1 182 219 \$).

Cette affectation d'origine interne est soumise, à tout moment, à des variations basées sur la plus-value des placements et à l'orientation donnée par le conseil d'administration de la Fondation sur la recommandation du Comité des finances et de vérification.

9. FONDS DE RÉSERVE

La Fondation s'est dotée d'une politique en matière de réserve afin d'assurer la stabilité de ses activités d'année en année dans l'éventualité d'une baisse de ses produits de placements.

Au 31 mars 2007, le fonds de réserve est de 580 818 \$ (2006 – 348 416 \$).

Cette affectation d'origine interne est soumise à des variations basées sur l'excédent du surplus d'exploitation de la Fondation sur tout virement au fonds de préservation du capital et à l'orientation donnée par le conseil d'administration de la Fondation sur la recommandation du Comité des finances et de la vérification.

10. ENGAGEMENTS

- a) La Fondation a conclu un contrat de location de locaux pour bureaux commençant le 1^{er} avril 2003 et se terminant le 31 mars 2008. Le contrat prévoit des paiements annuels d'environ 160 000 \$ au titre du loyer, de la taxe d'affaires et des frais d'exploitation.
- b) La Fondation a pris l'engagement de financer environ 33 022 \$ (2006 – 41 866 \$) au titre de subventions pour la recherche et l'éducation du public au cours des prochains exercices.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007, il n'existe aucune opération entre apparentés.

12. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice 2006 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 2007.



TABLEAU I : Évolution des bénéfices non répartis par soldes de fonds, 31 mars 2007

	Fonds des immobilisations	Fonds de préservation du capital	Fonds de réserve	Fonds d'administration générale (non affecté)	2007 Total	2006 Total (Redressé)
Solde du fonds, au début de l'exercice	38 908	1 182 219	348 416	-	1 569 543	1 359 868
Redressement sur exercices antérieurs (note 2)						(18 906)
Résultats d'exploitation nets	(10 884)	-	-	573 476	562 592	228 581
Investissement net en immobilisations	8 671	-	-	(8 671)	-	-
Affectations d'origine interne	-	332 403	232 402	(564 805)	-	-
Solde du fonds, à la fin de l'exercice	36 695	1 514 622	580 818	-	2 132 135	1 569 543

Témoignage de reconnaissance

à l'intention des membres du personnel de la Fondation canadienne des relations raciales

Ayman Al-Yassini
Directeur général

Linda Andersen
Directrice, Collecte de fonds

Sandie M. Arunachalam
Secrétaire de direction

Sandra Carnegie-Douglas
Directrice de programme, Politique et Projets spéciaux

Erin Dowe
Réceptionniste / Commis de bureau

Dominique Étienne
Agente principale, Développement social

Patrick G. Hunter
Directeur, Communications

Anne Marrian
Directrice de programme, Soutien aux collectivités et Diffusion des ressources

Nardeo Sham
Directeur, Finance et Administration

Sandy Yep
Directeur, Éducation et Formation

Les membres du conseil d'administration et du personnel de la Fondation canadienne des relations raciales expriment leur gratitude aux personnes et organismes suivants pour avoir contribué de façon aussi importante à la soirée-gala organisée dans le cadre de la remise de la distinction « Œuvre de toute une vie » à Madame Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies

PRÉSIDENT HONORAIRE	L'Honorable Lincoln M. Alexander
PRÉSIDENT DE LA SOIRÉE	Patrick Monahan Doyen, Osgoode Hall Law School, Université York
MAÎTRESSES DE CÉRÉMONIE	Andria Case, CTV News Suzanne Gilbert
HÔTES DE MARQUE :	Sénateur Consiglio Di Nino au nom du gouvernement fédéral Mme Andrée Ménard, présidente intérimaire, Fondation canadienne des relations raciales M. Art Miki, au nom de l'Association nationale des Canadiens japonais M. Patrick Monahan, doyen, Osgoode Law School, Université York L'Honorable juge Michel Shore, Cour fédérale du Canada M. Paul Winn, vice-président, Fondation canadienne des relations raciales

COMITÉ D'HONNEUR :

Leo Adler
Vincent Borg
June Callwood
Michael Cochrane
Tony Comper
L'Honorable William G. Davis
L'Honorable Frank Iacobucci
George Lewis
Linda Lundstrom
Doyen Patrick Monahan
Sénateur Donald Oliver
Charles E. Pascal
L'Honorable David Peterson
Sénatrice Vivienne Poy
J. Robert Prichard
L'Honorable Bob et Arlene Rae
Amanda Sherrington
Dr Joseph Wong

COMITÉ DE PLANIFICATION :

Linda Andersen
Judge Pamela Appelt
Wendy Broad
Pat Downey
Dr Inez N. Elliston
Lianne Hubbard
David Starkman
Richard Redman

BÉNÉVOLES :

Nadine Chandoo
Aklima Halkampi
Alisha Halkampi
Jaimie Judge
Alicia Lauzon
Jan Morrison
Wyatt Short
Jeremy Whittaker

COMMANDITAIRES ET DONATEURS :

Commanditaires de l'aspect médiatique
Canadian Business Magazine
OMNI TV

Parrains de table « or »

BMO Financial
RBC Financial Group
Barrick Gold Corporation

Parrains de table « bronze »

TCA-Canada
Barreau du Haut-Canada
Scotiabank Group
TD Bank Financial Group
Toronto Star

DONATEURS - INDIVIDUELS ET CORPORATIFS :

A. Bertozzi Importing Inc. *
Exposition nationale canadienne*
Ville de Toronto, bureau du maire
David Miller
The Fairmont Royal York *
The Hummingbird Centre *
McDonald's Canada
Power Corporation of Canada
Sénatrice Vivienne Poy
The Westin Harbour Castle *
* Dons de services et produits

REMERCIEMENTS PARTICULIERS

Quincy Bullen
Patricia Downey
Duocom Canada Inc.
The Emperor's Quartet
Lianne Hubbard
Bruce Kellogg
Fairmont Royal York
Teresa Lo (autrefois directrice,
Finances et Administration)
Elizabeth Munro Design
Lise J. Roy
Blatant Exposure
Willrich Digital Television

ANNEXE I : Activités du Centre d'éducation et de formation

Du 1^{er} AVRIL 2006 AU 31 MARS 2007

La Fondation reçoit des demandes d'information concernant la formation offerte en matière de diversité, d'équité, de lutte contre le racisme et l'oppression de la part d'individus et d'organismes de tout le Canada. Nous acheminons donc les personnes et organismes intéressés aux spécialistes du domaine visé, les aidons dans la conception de leur programme ou acceptons de prononcer une allocution ou d'offrir un atelier. Au cours de cet exercice, les ateliers d'éducation et de formation suivants ont été offerts.

- Mars 2006 « Mise en application de pratiques et de principes reposant sur l'équité ». Parrainée par le Conseil scolaire du district de Durham (Ontario)
- Kiosque d'information – Activités visant à promouvoir le Centre d'éducation et de formation de la Fondation.
- Mars 2006 « De l'expérience individuelle à l'action communautaire : 21 mars Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Parrainée par l'Université McGill (Québec)
- Participation à la conception d'un programme et recommandation de conférenciers.
- Mars 2006 « Embauche et maintien en emploi de la main-d'œuvre immigrante dans la Montérégie », parrainée par La maison internationale de la Rive-Sud (Québec)
- Animation d'un atelier de formation.
- Mars 2006 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Parrainée par le ministère de la Défense nationale (Ontario)
- Recommandation d'un conférencier.
- Avril 2006 « Conception d'écoles inclusives ». Parrainée par Unis contre le racisme, Cercle des jeunes autochtones (Manitoba)
- Animation d'un atelier de formation.
- Avril 2006 « Création d'alliances dans la lutte contre le racisme ». Parrainée par l'Anishnawbe Health, Toronto (Ontario)
- Exposé en salle de classe
- Avril 2006 « Solutions de rechange à la disposition des services de police communautaires et des écoles en matière de profilage racial et de maintien de l'ordre ». Parrainée par le Conseil de planification sociale de Toronto (Ontario)
- Animation d'un atelier.
- Mai 2006 « Amorcer le dialogue sur la diversité et l'équité ». Parrainée par les agences canadiennes de services frontaliers (Ontario)
- Animation d'un atelier d'éducation du public.
- Mai 2006 Colloque de jeunes « Stic-IT – Étudiants et enseignants en route pour le changement ». Parrainée par l'Anti-Racist Multicultural Educator's Network of Ontario, le Mouvement Harmonie, la Fondation canadienne des relations raciales et six conseils scolaires de la région du Grand Toronto (Ontario)
- Planification et organisation du colloque – animation de deux ateliers sur la lutte contre le racisme.
- Sept. 2006 « Établir un climat équitable et libre de racisme - Développement d'un plan d'action applicable en milieu scolaire ». Parrainée par le Conseil scolaire catholique du district Dufferin-Peel
- Planification, organisation et prestation d'une formation sur la lutte contre le racisme à laquelle 350 directeurs, vice-directeurs ainsi que les membres du personnel de niveau supérieur ont dû assister.

D'octobre à décembre 2006

- « Pourquoi les « ISMES » ne sont-ils pas choses du passé? ». En collaboration avec le *Toronto District School Board*
- Préparation d'une version renouvelée de formation aux enseignants sur l'équité et l'antiracisme et organisation des ateliers d'une durée de six semaines.

Janvier 2007 « Youth Leadership in Diversity: The Racism Conundrum ». Organisée par l'Université de Guelph
Allocution prononcée dans le cadre du colloque.

De novembre 2006 à février 2007

- « Pourquoi les « ISMES » ne sont-ils pas choses du passé? ». En collaboration avec le Conseil scolaire du district de Hamilton-Wentworth
- Élaboration, organisation et prestation du programme de formation en six ateliers à l'intention des éducateurs à la suite du succès remporté par ceux offerts au *Toronto District School Board*.

Mars 2007 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Organisée par l'Agence du revenu du Canada, division du Nord de l'Ontario

- Recommandation d'un conférencier.

ANNEXE II : ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LE RACISME (ACR) **Membres et organismes de la collectivité, à l'échelle nationale, luttant contre le racisme**

SEMENCES D'HARMONIE - Services éducatifs du Conseil de bande de Listuguj, Listuguj (Qué.)

Cette vidéo démontre la façon selon laquelle le projet Harmonie Inter-communautés a permis aux jeunes de deux cultures différentes de mieux se connaître et de s'apprécier dans leur vie quotidienne. Toutes les crises traversées par ces deux collectivités au fil des années (entre autres, guerre du saumon, guerre pour les droits de coupe forestière) ont engendré beaucoup de colère et de comportements racistes. La vidéo prouve que l'harmonie peut exister entre les peuples, à preuve : l'établissement de liens de confiance et les échanges constructifs intervenus depuis la mise sur pied du projet ainsi que les défis ayant été relevés pour continuer d'éduquer les jeunes dans le respect et la richesse de leurs différences culturelles.

KIOSQUE PAQ -AITUN - Projets Autochtones du Québec, Montréal (Qué.)

Géré entièrement par des Autochtones, la coordonnatrice du Centre PAQ et l'artisane traditionnelle responsable ont monté un kiosque mobile d'artisanat et de sensibilisation aux cultures amérindiennes, nommé PAQ-Aitun, servant de plate-forme en matière de démarches actives de réinsertion sociale et professionnelle. Par différentes activités de diffusion de la culture autochtone, les intervenants s'associent à la communauté non autochtone de Montréal et de la région dans les agoras des institutions universitaires et collégiales du Québec, les rencontres de quartier, les centres communautaires, les événements culturels (festivals) et dans le cadre d'événements sociaux et médiatiques d'importance (colloques, séminaires, autres). Les participants peuvent ainsi contribuer activement à la résolution de problèmes de nature raciste et remédier aux situations de victimisation dont ils souffrent.

PREMIÈRE REMISE DU PRIX DE DISTINCTION EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT AUTOCHTONE - Cercle des éducateurs autochtones, Winnipeg (Man.)

Une soirée gala est organisée afin de souligner les réalisations d'enseignants et d'enseignantes ayant déployé beaucoup d'énergie afin de promouvoir l'enseignement autochtone au sein du système d'éducation et de leur rendre hommage. Cette initiative permet de renforcer l'objectif du Cercle des éducateurs autochtones visant à favoriser un système d'enseignement autochtone faisant valoir les contributions des Peuples autochtones, leurs cultures et leur langues.

AUTOMNE 2006, INTITULÉ « INDIGENOUS WOMEN IN CANADA: THE VOICES OF FIRST NATIONS, INUIT AND MÉTIS WOMEN » - LES CAHIERS DE LA FEMME, VOL. 25, NO 4, Les publications Inanna et Education Inc. — les Cahiers de la femme. Toronto (Ont.)

Ce projet porte sur la publication d'un numéro traitant du renforcement des moyens d'action des femmes autochtones. Le numéro décrit les activités de sensibilisation du public mises de l'avant par des organismes de femmes autochtones visant à améliorer leur qualité de vie. Les articles sont approfondis et traitent de différentes questions, notamment les attitudes discriminatoires fondées sur le genre, la pauvreté et les inégalités économiques auxquelles sont confrontées les femmes autochtones. Une section porte particulièrement sur la violence faite aux femmes autochtones, telle que dénoncée par la campagne Sœurs d'esprit de l'AFA. Ce numéro est rédigé par des femmes autochtones.

DIALOGUES COMMUNAUTAIRES SUR LE MIEUX-ÊTRE DES JEUNES - Breaking Barriers Resource Centre, Bass River (N.-B.)

Cette initiative porte sur les droits de la personne et les besoins des jeunes plus vulnérables de la région rurale du comté de Kent (Nouveau-Brunswick). Elle consiste à établir une relation durable entre les trois cultures initiales de la région, à savoir les Micmacs, les Acadiens et les pionniers anglais. En sensibilisant les intervenants à la contribution de chacun de ces groupes, ce projet tend à consolider davantage les liens et à susciter un changement social. De plus, il sensibilise le public à l'oppression, à la réclusion et au racisme et l'incite à éliminer les obstacles posés par les comportements négatifs.

GUIDE À L'INTENTION DES JEUNES CANADIENS CHINOIS - Conseil national des Canadiens chinois, Toronto (Ont.)

L'objectif du CNCC de Toronto consiste à renseigner les jeunes Canadiens chinois n'étant pas entièrement au fait des problèmes de racisme et d'équité ayant découlé de la taxe d'entrée imposée aux immigrants chinois et de la *Loi de l'immigration chinoise*. Par la publication de ce guide, portant sur la discrimination, le racisme, le pouvoir, les préjugés, la diversité, les stéréotypes et la discrimination systémique, les jeunes comprennent mieux la question.

FNESC ANTI-RACISM LOCAL LEADERSHIP PROJECT - First Nations Education Steering Committee Society (FNESC), Vancouver (C.-B.)

Ce projet de formation des formateurs traite du racisme systémique affectant les Peuples autochtones dans le secteur de l'éducation. Les séances de formation devraient engendrer un réseau de près de 20 chefs de file et enseignants possédant des antécédents autochtones et métis, y compris plusieurs éducateurs membres des Premières nations. Pour appuyer ces chefs de file, la FNESC élabore des protocoles d'ateliers, d'évaluation ainsi que des stratégies de suivi. Les chefs de file bénéficient ainsi de multiples occasions de formation leur permettant de sensibiliser le public au racisme systémique et de découvrir la façon de l'éliminer à tous les échelons.

SEEING COLOUR QUEERLY - The Out On Screen Film & Video Society, Vancouver (C.-B.)

Le festival Out On Screen organise la deuxième rencontre communautaire ayant pour thème Seeing Colour Queerly pour discuter du manque de représentation et d'analyse raciale dans les films traitant de l'homosexualité. La rencontre comprend une discussion publique sur la question de la race et du racisme au sein de cette communauté et dans les médias et tend à inciter la communauté homosexuelle à lutter contre le racisme tant voilé que manifeste. Elle est composée de cinq éléments : discussion d'experts sur l'intersectionnalité de la race et de l'homosexualité dans les médias; visionnement de quatre courts métrages traitant de la racialisation de l'homosexualité; documentaire; exposé de l'auteur – vue d'ensemble des points traités; et concours Cin-City Out On Screen.

LE PROJET S.T.Y.L.E (SUCCESS THROUGH YOUTH LEADERSHIP & EMPOWERMENT) - 3T Program, Scarborough (Ont.)

Le programme 3T permet de se pencher sur les causes du décrochage des jeunes par l'exploration de stéréotypes négatifs, de l'intolérance raciale et de leurs répercussions sur l'estime de soi. Les auteurs du programme espèrent ainsi réduire les crimes commis par les bandes et la violence en découlant. Ce projet comprend le développement d'ateliers et d'événements pour des groupes d'environ 25 adolescents. Les discussions portent sur le racisme, la haine et les préjugés entretenus à l'égard des jeunes. Une tribune d'une durée de 2 à 3 heures favorise l'interaction, la discussion, la génération d'idées, le développement de stratégies et la prise de décision collaborative sur l'éducation antiraciste.

SEMAINE POUR LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE - Association Franco-Yukonnaise, Whitehorse (Yukon)

Les divers groupes culturels du Yukon se connaissent peu et beaucoup de préjugés existent. L'Association Franco-Yukonnaise a décidé de réagir en organisant une Semaine pour la compréhension interculturelle (en novembre 2006) qui comprend de nombreuses activités destinées à promouvoir et à renforcer la compréhension entre les groupes culturels du Yukon; elle comprend un forum de discussion sur la réalité du racisme au Yukon. Cette manifestation contribue à promouvoir des relations raciales harmonieuses au Yukon. Cette semaine a été la première dans ce territoire.

HANA'S SUITCASE: TOLERANCE NOW, THEN AND TOMORROW - Manitoba Theatre for Young People, Winnipeg (Man.)

Une pièce de théâtre visant à instruire les enfants plus âgés, de même que les adolescents, sur l'Holocauste et les dangers liés aux attitudes racistes. La discrimination est illustrée en action de façon à apprendre aux enfants (plusieurs d'entre eux ne sont peut-être même pas au courant de l'Holocauste) l'urgence de prendre leurs responsabilités à venir, de façon à ce que les erreurs du passé ne se reproduisent plus. La pièce tire son inspiration de la vie de Hana Brady et transmet à l'auditoire l'importance de comprendre les autres cultures et de s'informer au sujet des difficultés auxquelles doivent faire face certaines personnes. Dans le cadre de ce projet, un sommet de deux jours, intitulé : *Tolerance: Now then and Tomorrow* a été organisé sur le thème du génocide dans le contexte d'événements mondiaux récents, par exemple, la Bosnie, le Darfour et le Rwanda.

TRADITIONS IN TRANSITION - Women's Intercultural Network – (WIN), Toronto (Ont.)

La série de vidéos de WIN met l'accent sur trois aspects : l'évolution des femmes immigrantes plus anciennes vers le fait de devenir « Canadiennes » sans perdre l'essentiel de la culture de leur mère-patrie; la gestion de la discordance entre la culture de leur mère-patrie et la culture canadienne; leurs traditions et le désir de leurs enfants nés au Canada de se délester de la culture de leur mère-patrie afin de devenir « Canadiens à part entière ». Échanges autour d'une réflexion sur les stratégies et les actions pour comprendre et surmonter le racisme visible et voilé au Canada. Une série de six vidéos portant sur le « quoi », le « qui », le « pourquoi », le « comment » et le « où » sert à encadrer la production du contenu des vidéos.

RESEARCHING THE ESTABLISHMENT OF A CENTRE OF EXCELLENCE ON SOCIAL JUSTICE RESEARCH AND EDUCATION - Alberta Association for Multicultural Education, Calgary (Alb.)

Le projet consiste à impliquer deux organismes importants, centrés sur la diversité et ayant des racines dans leur collectivité, dans un partenariat international ayant pignon à la Faculty of Education de l'University of Calgary en Alberta. Les organismes impliqués sont l'Association of Multicultural Education (AAME) et la National Association of Multicultural Education (NAME). Il faut faire des recherches afin d'optimiser les liens à créer entre les collectivités universitaires et entre les facultés et les disciplines de façon à maximiser les répercussions et l'efficacité tous azimuts du travail du futur *Centre of Excellence in Social Justice Research and Education*. Il est indispensable d'effectuer des études préliminaires et du réseautage avec les facultés au sujet d'idées appropriées aux liens entre la justice sociale et l'éducation. La première phase du projet nécessite la création de liens avec des groupes communautaires, des ONG et des organismes gouvernementaux.

THE GLOBAL CITIZENSHIP TRAINING INITIATIVE - Saltspring Women Opposed to Violence and Abuse, Community Development and Research Society (SWOVA), Saltspring Island, (C.-B.)

Quatre jeunes sont formés professionnellement dans le cadre du Global Citizenship Training Program pour concevoir deux ateliers de travail expérimentaux qui s'attaquent au racisme, tout d'abord dans une perspective locale et, éventuellement, nationale. Les ateliers de travail s'intitulent : *Stand and be Counted* et *Global citizenship*. Le premier traite du racisme comme un « virus social » qui doit être extirpé de façon à susciter l'émergence d'un état émotionnel sain immunisé contre la dégénérescence du racisme. Le deuxième sert de catalyseur en mettant au défi les jeunes de comprendre leur propre relation avec les cultures globales. Cent cinquante élèves de 10^e année ont assisté aux ateliers de travail.

UN DÉTOUR VERS L'AUTRE - Khamtaar/Faire ensemble, Québec (Qué.)

Une vidéo décrivant les personnes de diverses origines habitant la ville de Québec a été créée par les anthropologues Jean-Étienne Poirier et André Langevin. Ce projet met l'accent sur les diverses collectivités culturelles de la ville et sur les relations qu'elles ont entre elles et avec leurs hôtes de Québec. Le film a été tourné au cours de 2006 et présenté à des forums publics à Québec en 2007. Il tend à susciter un dialogue public et des activités constructives autour des enjeux du racisme.